



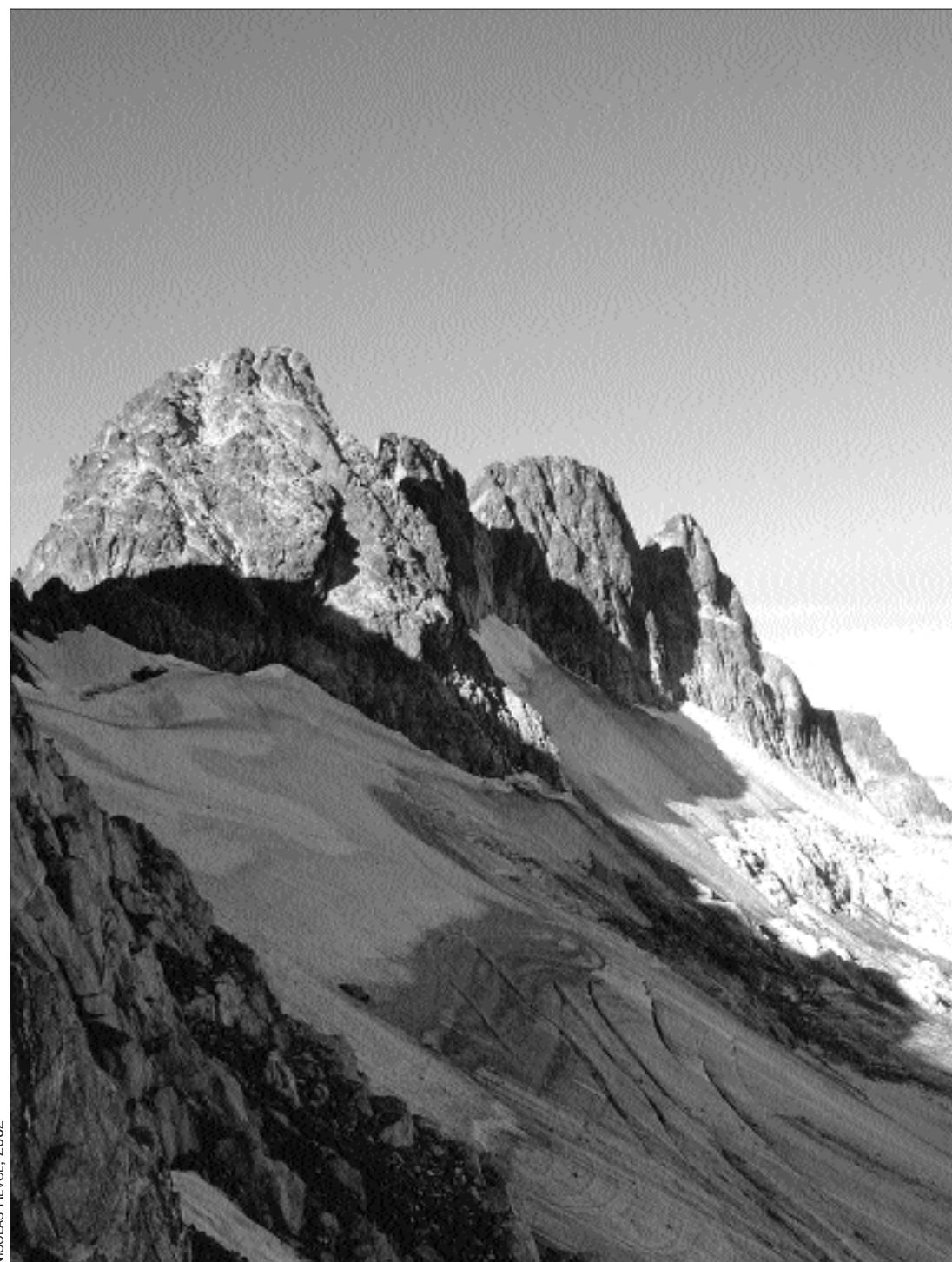
LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



NICOLAS REVOL, 2002

Glacier occidental des Argentières

(De gauche à droite : les aiguilles Dulong-de-Rosnay,
Baroz, Michel, et Marcieu)

Grâce au travail méthodique de quelques bénévoles les traditions villarinches perdurent

A Saint-Colomban, la fête, une fois de plus, battit son plein pendant la semaine du 15 août. Il faut dire que les festivités avaient commencé la semaine d'avant avec les Six jours de pétanque qui connaissent un succès de plus en plus grandissant.

Il faut rendre hommage aux quelques bénévoles qui égrènent leurs savoirs et savoir-faire lors de cette fête traditionnelle, et particulièrement remercier Xavier Mugnier pour sa participation si dense et si active. Il a encore une fois cette année fait preuve de volontarisme et de générosité en consacrant beaucoup de temps à l'habillement d'une partie des Villarinches et des Villarins du défilé.

Dans un premier temps, les volontaires pour le défilé ont été recensés, et c'est à partir de 7 heures, le matin du 15 août, que l'ensemble des bénévoles s'est mis à la tâche. Le cortège était encore plus important cette année, tant chez les enfants et les femmes que chez les hommes ; ce qui manifeste de la volonté des villageois sédentaires ou en vacances de faire perdurer des traditions anciennes.

Un défilé solennel

Le cortège s'est ébranlé, sur les coups de 10 h 15, du camping de La Perrière. En tête, la charrette et son conducteur, à la mine toujours aussi sympathique et bourrue à la fois. Le cheval marchait au pas et respectait cette solennité visible sur tous les visages. Venaient ensuite les enfants, fiers de défilé dans des vêtements tant respectés et que leurs grands-parents portaient coutumièrement. Les petits ramoneurs, emblème de la Savoie et d'un corps de métier, étaient toujours aussi agréables à regarder. Venaient enfin les adultes et, parmi eux, l'on pouvait y voir des habitués de Saint-Colomban tels Norbert Combet, qui offre une grande partie de son temps libre à l'organisation d'animations dans le village et participe également au conseil municipal, Sébastien Sornet, Eric Letkiewicz et Pascaline Girard qui vivent tous les trois à l'année aux Villards, mais aussi des vacanciers tels Katy Letkiewicz, Agathe Morel ou Manu « Francou ». La liste ne peut évidemment pas être exhaustive tant les participants étaient nombreux, mais quelques exemples tendent à démontrer le brassage qui peut s'opérer pendant

les grandes vacances.

Le cortège – où s'était glissé le groupe folklorique Les Soldanelles, des Arves – s'est ensuite dirigé vers la mairie et l'église suivi de nombreuses personnes venues assister à la messe du père Olivier Velut qui fit, de l'avis de toutes et tous, un beau prêche.

Un apéritif bien mérité

C'est vers 11 h 30 qu'une partie plus intense encore et tout aussi traditionnelle a débuté : l'apéritif ! Le premier, offert par les élus locaux – car d'autres se suivent sans discontinuer ensuite, un verre après l'autre toujours – fut pris par beaucoup à la salle des fêtes. Les retrouvailles longues et gaies commencèrent alors, pour les uns à l'Hôtel de la poste qui, pour l'occasion, avait recruté de nombreuses petites mains, pour les autres à l'Hôtel du Glandon, tout aussi mobilisé pour l'occasion. Les apéritifs ne se comptent plus car il faut reconnaître que cette activité est un des sports favoris des Villarinches et Villarins ; probablement parce que toutes et tous prennent le verre de l'amitié et que cette amitié étant de longue durée, il est impossible de ne pas la célébrer plusieurs fois ! C'est donc gai et en chantant que l'on se restaure ensuite autour d'un bon repas que l'on pourrait dire pascal tant les tables sont riches et appétissantes. A ce moment-là – c'est-à-dire à la fin du repas –, c'est déjà la fin de la journée et de nouvelles réjouissances commencent.

Flâner... avant l'apéritif

Quelques stands d'artisans et de diverses associations et organismes avaient été installés, en cette journée faste, sur la place du Chef-Lieu. Et c'est avec les deux animateurs, toujours de bonne humeur et au professionnalisme impeccable, que les badauds venaient admirer les œuvres exposées ou les objets de plaisir. Sous la conduite dynamique de Norbert – qui avait abandonné son costume villarin – les enfants pouvaient, par exemple, aller pêcher leur truite dans la fontaine de la place.

Une fois cette petite promenade digestive, longue et difficile, achevée, il était nécessaire de se rafraîchir car la soif commençait à se faire sentir... Et c'est reparti pour les retrouvailles du soir. Chez Patrick Martin-Fardon l'ambiance était à son comble avec le karaoké animé par « Nuits Magiques ». Bertrand

Mugnier était à son comble avec l'équipe habituelle, et c'est vers minuit que le chant – pas toujours très juste ! – pris fin dans l'ilarité générale. Les plus jeunes étaient montés sur les tables et rivalisaient en déhanchements ! La palme revient sans conteste à l'équipe de Lucille Girard, Pascaline Girard, etc. C'est là qu'on reconnaît les connaisseurs. Lors de cet intermède de quelques heures, Bertrand Mugnier a démontré, une fois de plus, qu'il connaissait sur le bout des doigts ses classiques des années 80, et c'est à chaque fois un plaisir de l'entendre car... il chante très bien. Belle ambiance qui laissait présager agréablement de la suite qui se déroulait à la salle des fêtes sous la conduite du Club de sports.

Bal musette avec « Bambino »

Ce qui est toujours fort plaisant au 15 août, c'est de voir les générations se confondre et se retrouver dans la danse à la salle des fêtes ; c'est certainement le coup de force de cette journée. Bien sûr, sur la piste, l'éternel Richard Maldéra, serviteur de ses dames et remarquable danseur, toujours souriant, agréable, plaisant ; un exemple en la matière, et un prix de bonne humeur serait à lui remettre. Ou encore André et Marcelle Pommier, osmose parfaite dans l'amour qu'ils dégagent et syncrétisme de leurs corps dans la danse..., tout comme Xavier Mugnier et Mauricette Rostaing-Tayard qui dansent remarquablement le rock. Cette soirée est aussi l'occasion de découvrir ou re-découvrir des danseurs qui sont habituellement peu expressifs : Sébastien Sornet, Eric Cartier-Lange et bien d'autres encore. Autant dire que ce fut un plaisir partagé par beaucoup mais qui s'acheva relativement tôt puisque vers 3 heures du matin, l'orchestre commençait à plier bagages, ce qui est dommage.

Après une journée pareille, place au repos ! L'an prochain nous promet encore de belles joies !

Wendy Parmentier-Juin

• Le jour du 15 août, il y avait 415 personnes à Saint-Alban (429 l'an passé) et 1 015 à Saint-Colomban (860). Si on ajoute à ces données les personnes qui résidaient dans les hôtels, les gîtes, les centres de vacances, on aboutit au total de 1 600. Un chiffre comparable aux 15 août 1988 et 1989 quand la résidence de La Perrière n'existe pas.



■ «Fiers de défilé avec des vêtements tant respectés»

REPAS CHAMPÔTRES

Une envie d'être ensemble

Le 13 août a rappelé le bon vieux temps à beaucoup d'habitants de La Pierre. En effet, grâce à l'initiative de quelques volontaires décidées, l'ensemble des habitants du hameau s'est regroupé pour la traditionnelle matouille. Chaque famille s'est donc mise à pied d'œuvre pour préparer avec minutie sa matouille et, le cas échéant, la faire partager aux autres. Le repas s'est déroulé

dans la joie et la bonne humeur, les chansons de toutes les générations se succéderont allègrement.

Après le 15 août, c'est au Châtelet qu'une quinzaine de personnes ont dégusté la truite (2,575 kg !) remportée par Jean-Paul Bozon-Vialle au stand de la pêche à la truite, l'après-midi du 15 août. Accompagnée par des chanteuses ! Et le repas s'est terminé au génépi... Enfin, le Bessay, lui aussi, a organisé son repas champêtre, à une date trop tardive pour faire le plein, mais l'idée a plu et sera reprise.

Devant toutes ces initiatives on ne peut que souscrire à la remarque de Gilbert Pautasso, président de la Maison du tourisme, qui voit là « la preuve que les gens souhaitent des activités dans les hameaux ».

S. Dufour



■ A La Pierre.

RALLYE ÉQUESTRE

Une autre façon de découvrir les Villards

Le 2^e rallye équestre du Glandon a eu lieu les 30 et 31 juillet par un soleil radieux. Un calendrier incomplet de la Fédération départementale de la randonnée équestre nous a contraint à modifier la date tardivement, limitant la participation à une trentaine de cavaliers. Un barbecue de qualité, préparé par le grand chef cuisinier Gilbert Pautasso, et l'assistance active de Olivier Caron ont été très appréciés par les cavaliers malgré la fraîcheur de la nuit tombant sur le camping.

Le circuit du dimanche, entre La Perrière et l'Auberge du Coin, a emprunté les chemins du pont du Rivaud, de la croix des Charrières, et des Roches par le « chemin » de l'eau. Une équipe de sécurité a permis de croiser, sans

problème, la course cyclosportive Arvan-Villards qui avait lieu le même jour. Comme l'an dernier, le copieux repas de clôture de Josette et Gérard Rostaing-Troux a réglé les participants et s'est terminé par la remise d'une plaque d'écurie. Nous avons eu le plaisir de rencontrer, à ce repas, la secrétaire départementale de la randonnée équestre et d'Equisabaudia, Mme Françoise Mollard, accompagnée de son mari, excellent animateur de jeux d'eau. Mme Mollard a apprécié cette manifestation et a promis une aide pour le 3^e édition, tout particulièrement pour entrer en contact avec les cavaliers.

Merci à tous les bénévoles.

Jean-Paul Martin-Cocher

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

73130 La Chambre

Tél. 04 79 56 24 68

INTERVILLAGES

Saint-Colomban n'a pas résisté à la force de Notre-Dame du Cruet

C'est sous la houlette de la Maison du tourisme et du comité des fêtes de Notre-Dame du Cruet, respectivement présidés par Gilbert Pautasso et Julie Vareilles, que cette «compétition» inter-villages a pu être mise en place. L'ensemble des organisateurs avaient choisi pour animateurs Géraldine et Pierre, déjà présents lors du 15 août et dont la joie de vivre et de rire est communicative.

L'idée de cet intervillages émane tout d'abord de l'Association qui bouge et qui anime (Aba). Fameuse idée de réunir deux villages autour de jeux qui se déroulent dans une grande convivialité ; elle fut reprise par la Maison du tourisme. Le premier round eut lieu à Notre-Dame du Cruet au début du mois de juillet. Il se finit tard dans la nuit et enregistra la participation nombreuse, de part et d'autre, des villageois. Aussi, le 17 août, il ne fut en rien surprenant de voir de nombreux Villarins s'être déplacés pour l'occasion.

Le fil rouge décliné sous tous les tons

Le talent ou l'excellence en un domaine n'étaient pas requis. Il suffisait d'avoir un sacré degré de bonne humeur et de franche envie de rire... et c'est ce qui arriva ! Le fil rouge, exercice qui, en soi, paraît des plus simples : mettre un ballon dans un panier de basket. Mais au final, lorsque l'on compte les paniers loupés ou les presque réussis, cela n'est pas si simple. Et même certains de Notre-Dame du Cruet qui tiraient la langue, n'y sont pas mieux parvenus ! Richard Maldéra, qui sévit sur tous les fronts ou presque, fut recruté dans la catégorie « retraités ». Pourvu de ses belles baskets rouges, il fit un beau carton. Les jeunes n'ont qu'à bien se tenir !!! C'est d'ailleurs cette épreuve qui perdit définitivement Saint-Colomban à domicile.

La pétanque : des efforts...

Une épreuve de pétanque, quoi de plus simple ; et là, tout le monde rit de bon cœur car si l'on veut voir des loupés, il suffisait d'assister à ces inter-villages. Evidemment, les meilleurs boulistes avaient été priés de s'abstenir, et c'est là que l'affaire devient cocasse car ce sont finalement les enfants (et surtout l'un de ceux du Cruet) qui s'en sortirent le mieux. L'habit, et surtout l'accent du Sud, si répandu dans les Villards pendant les vacances, ne fait pas le moindre !

On a marché sur des œufs

Les œufs, dirait Lapalisse, quoi de plus simple que de les casser et d'en faire une omelette ? Il s'est finalement avéré que certains ne se cassent pas aussi facilement qu'on le dit surtout lorsque l'on a affaire à d'habiles lanceurs. Un échange dura plus de cinq minutes et l'œuf se cassa après avoir fait un vol plané de plus de quinze mètres. Qui l'eut cru ? Les deux animateurs, Pierre et Géraldine se découvrirent une adresse méconnue jusque-là puisqu'ils pulvérisèrent les scores des deux villages ; ils ne sont pas seulement bons animateurs !

Certains œufs rencontrèrent cependant une fortune moins heureuse, et leur

trajectoire ne dépassa pas les deux mètres. Cette épreuve de l'œuf connut un franc succès chez les supporters qui se faisaient entendre à qui mieux mieux. Animation garantie !

L'épreuve de force : la corde

C'est certainement l'épreuve la plus courue dans un village. Aussi, les plus costauds, notamment de Saint-Colomban pour les hommes et du Cruet pour les femmes, étaient au rendez-vous. Imaginez Hervé Tardy – et son éternel cigare à la bouche –, Bertrand Mugnier – bandana à la warrior –, Sébastien Dufour et les autres, en position de force. Aucune difficulté si l'on se penche un peu sur la carrière des préposés. Ils l'emportèrent évidemment sans aucune difficulté face au Cruet sous les cris de plus en plus intenses de leurs supporters. Spectacle garanti en pareille occasion ! Il faut dire que les « watch », cris de guerre de Jean-Martial Pommier et de tous ses collègues, accentuèrent encore l'effet escompté. Les filles connurent une fortune moins heureuse mais tout aussi honorable. Sportivité oblige, les baraqués de Saint-Colomban se retirèrent du jeu car

il faut dire que l'épreuve devenait acquise sans effort pour Saint-Colomban s'ils demeuraient avec une équipe pareille. Mais, ainsi diminué, ce qui devait arriver arriva : Saint-Colomban perdit cette épreuve qui détermina le résultat final ; Le Cruet l'emporta car lui aussi était très fort en général.

Cette journée gaie et ensoleillée s'acheva par une tombola où il y eut d'heureux gagnants, suivie d'une soirée antillaise avec repas à la clé. Ce type de distraction est le bienvenu dans nos villages car cela a la don de réunir de nombreuses personnes sur un même site et de générer des échanges fort intéressants. Dommage que tout le monde ne pouvait pas y participer car le nombre de places était limité. Il est à noter que les bénévoles, dans les deux villages, furent encore très nombreux ce jour-là. Remercions les vivement de cet engagement car, sans eux, les villages ne connaîtraient que peu ou pas d'animations.

Wendy Parmentier-Juin

Pour Gilbert Pautasso, cet inter-villages a connu « un gros succès à l'étape du Cruet, mais un succès plus mitigé à Saint-Colomban même si certains, ici, pensent que ce n'était pas si mal. Par exemple, si le repas créole n'a pas été catastrophique, il était trop typé. Et puis les jeunes, dans un mouvement « d'humeur », ont un peu boudé la buvette, mais bon, ils sont revenus en fin de soirée au bal et, dans l'ensemble, c'est une bonne réussite et l'idée est à conserver. En étant plus modeste peut-être car, là, on avait 2 animateurs l'après-midi, un repas, un bal... Et puis il ne faut pas l'organiser au Chef-Lieu. C'est un peu une tendance générale d'ailleurs : il faudrait quitter le Chef-Lieu sauf pour les Six jours. Sur la même idée, on nous a demandé des inter-hameaux. A voir ».

TRANSMAURIENNE

Une belle épreuve mais beaucoup de travail...

En septembre 2001, Jacques Vermeulen, fondateur et organisateur de la Transmaurienne y est allé à l'estomac. Son organisation, Jacques Vermeulen organisation (JVO), a rencontré les élus du Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards (Sivav), pour leur tenir à peu près ce langage : « *Cette course de VTT n'est pas rentable sur l'Arvan-Villard et, pour la 14^e édition, on va partir en direction de l'Alpe-d'Huez et de Vaujany* ». Initialement, cette course, 1^{re} de ce type en France, se déroulait en haute Maurienne (Bessans, Bonneval). Mais pour des raisons obscures (« *ça se serait mal passé* », sans qu'on en sache davantage), la haute Maurienne n'en a plus voulu et l'épreuve a été récupérée par La Toussuire. Elle se déroule depuis dans le massif Arvan-Villard.

Devant cette « menace » de délocalisation, Jacky Balmain, président du Sivav, mais également président de la communauté de communes de l'Arvan, sans qu'on sache bien faire la différence, est intervenu pour dire qu'il « *fallait être solidaire et conserver cette épreuve en Arvan-Villard car c'est actuellement la plus médiatique de Maurienne* ». Par solidarité, la commune de Saint-Colomban a donc accepté, avec d'autres communes, de « prendre » une étape de cette 14^e Transmaurienne, la première, qui conduisait les concurrents de La Toussuire à Saint-Colomban (exactement à La Pierre) après un parcours de 26 km.

Avec un budget prévisionnel de 124 000 euros (dont 17 000 euros d'honoraires pour JVO, le poste de dépense le plus important après les repas), l'édition 2002 a été déplacée de fin août au week-end du 15 août, et programmée sur 4 jours. Jean-Noël Favre-Bonté, conseiller municipal de Saint-Colomban : « *Il faut savoir en effet que chaque commune départ devant verser à l'organisation 6 098 euros (30 000 francs) et chaque commune arrivée 10 671 euros (70 000 francs), en augmentant le nombre d'étapes on augmente aussi les recettes. Sans compter que chaque participant (entre 400 et 600) doit, lui aussi, verser 38 euros (250 francs) par jour pour participer à cette compétition* ».

Cependant, selon Jean-Noël Favre-Bonté : « *les responsables villarins ont été surpris de constater que, malgré ce budget, l'organisation « fournie » par JVO était inexiste* » Qu'on en juge : pas de tente, pas de podium, pas d'arche pour l'arrivée, pas de bidons pour distribuer de l'eau aux concurrents, pas de bouteilles d'oxygène (le stock de la Satvac au bâtiment d'accueil a bien été utile...), etc. Chaque commune arrivée doit trouver tout ça. Sans parler des bénévoles ! Et trouver des bénévoles, aux Villards, le jour du 15 août, est une gageure que Jean-Noël Favre-Bonté a su, selon Gilbert Pautasso, président de la Maison du tourisme « *relever, réussissant le tour de force d'en mobiliser une quarantaine. Un exploit, quand on sait combien durant cette journée les Villarins aiment traditionnellement rester en famille* ». Il est vrai que Jean-Noël Favre-Bonté a pu compter sur le matériel et le réseau de volontaires expérimentés qui efficient pour le Tour Arvan-Villard depuis bientôt 10 ans.

Aussi, pour Gilbert Pautasso : « *De l'avis général, et compte tenu de la carence des organisateurs, le travail des bénévoles a été remarquable* ». Qui aux carre

fours, aux ravitaillements, aux contrôles, qui au service des repas d'après-course, où à l'animation, à l'arrivée, pour 2 ou 3 personnes habillées pour l'occasion en vilarinche... Il a fallu aussi, les jours précédents, monter la tente du podium d'arrivée, préparer la salle de presse au bâtiment d'accueil (fruits, boissons, fleurs, dépliants touristique), préparer un local pour le contrôle antidopage, indiquer les aires de stationnement, chercher le matériel de balisage et... baliser le parcours, installer les points de ravitaillement (tables, chaises, parasols, couteaux, sacs poubelle, jerricanes d'eau, etc.), etc. Et puis il a fallu organiser la Transmômes (entre Nantchenet et Le Clos) dans une impréparation surprenante, sans chronomètre, ni liste des participants 10 minutes avant le départ...

Pas étonnant dans ces conditions qu'on ait assisté à quelques « prises de bec » entre bénévoles villarins et « responsables » de cette épreuve qui a connu néanmoins un certain succès, de nombreux spectateurs s'étant massés le long du parcours, à la croix des Charrières, au pont du Merlet, au ravitaillement du Premier-Villard, et dans les hameaux. Mais, mis à part les familles des concurrents, rassemblées autour du bâtiment d'accueil où était servi un repas chaud aux concurrents, cette épreuve a-t-elle fait venir du monde à Saint-Colomban ? Par sûr. Il est vrai que, d'après Jean-Noël Favre-Bonté, « *l'objectif premier dans cette affaire était de faire parler de Saint-Colomban à l'occasion d'un événement médiatique* ».

Deux incidents sont venus « ternir » cette journée. D'abord, ni le téléphone ni le fax ne fonctionnaient dans la salle de la Satvac du bâtiment d'accueil de La Pierre où les journalistes avaient été conviés à se rendre pour câbler leurs articles à leurs journaux respectifs... Enfin, plus grave, des panneaux et des balises ont été enlevés sur le parcours, au hameau de La Pierre, déroutant les vingt premiers coureurs environ qui se sont alors retrouvés « bloqués » près du garage de la dameuse ! Certes, après quelques minutes d'« affollements », ceux-ci ont pu repartir vers Bon Mollard, sur le bon tracé, en respectant leur ordre de confinement pour que la course ne soit pas trop faussée...

D'après Jean-Noël Favre-Bonté, « *cet acte de vandalisme n'a pu être commis qu'entre 12 heures, heure où deux Villarins à moto ont vérifié, une dernière fois, le balisage qui était alors correct, et 14 h 30, heure de passage des coureurs* ». La raison de cet acte ? Qui peut savoir ?

On en oublierait presque que sur le plan sportif, cette étape a été remportée par Jérôme Chiotti(*), au-dessus du lot, qui reportera d'ailleurs les 3 autres étapes, et donc cette 14^e édition de la Transmaurienne, une épreuve qui, pour toutes sortes de raisons, dont la « *condescendance des organisateurs n'est pas la moindre* », ne devrait plus faire étape aux Villards.

E. T.-P.

(*) Vice-champion de France VTT en 2002 aux Orres, champion de France en 2001 et en 1999, vice-champion du Monde en 1998 au Canada, Jérôme Chiotti est aussi connu pour l'honnêteté avec laquelle il a avoué s'être dopé pour remporter le championnat du Monde de VTT en 1996. Il a d'ailleurs été condamné, pour cet aveu, le 12 janvier 2001 par le tribunal arbitral du sport à 6 mois de suspension dont 3 avec sursis.

AMIS DES VILLARDS

30 ans déjà !

C'est le 3 août, en présence d'une quarantaine de personnes (et 61 adhérents représentés par procuration), que s'est déroulée l'assemblée générale. Suite à la lecture des rapports moral (par Maurice Frasse, président) et financier (par Simone Bozon, trésorière), *quitus* a été donné au bureau pour sa bonne gestion. Maurice Frasse et Georges Noël-Lardin ont été réélus au bureau tandis qu'Eliane Bitz annonçait sa démission.

La discussion a montré que les adhérents souhaitaient que le bureau fasse « pression » sur les élus pour qu'ils poursuivent leurs actions de déboisement, qu'ils créent d'autres associations foncières pastorales, et qu'ils continuent l'opération Les Villards vallée propre. Ont également été discutées les animations de l'Association, réalisées ou à organiser, l'entretien des chemins, et la participation de l'association à divers travaux d'utilité publique, tel le nettoyage des bassins publics. Enfin, la réalisation d'une action exceptionnelle, à définir, a été acceptée par les adhérents qui ont décidé que la cotisation, l'an prochain, serait maintenue à son prix actuel (10 euros).

Suite à cette assemblée générale, et pour compléter son effectif, le bureau a coopté Norbert Combet, bureau dans lequel Maurice Frasse, Simone Bozon, Philippe Mouterde et Christophe Mayoux ont été confirmés dans leurs fonctions respectives de président, trésorière, et secrétaires.

Mais cet été 2002 a surtout été, pour l'association, l'occasion de fêter son 30e anniversaire puisque c'est en août 1972 que s'est tenue l'assemblée générale constitutive de l'association qui n'a cependant été déclarée qu'en mai 1975. Un événement marqué, le 18 août, sur la

place du Chef-Lieu, par un vin d'honneur auquel étaient invités les adhérents et toute la population villarinche. En présence des maires, du président de la communauté de communes, et du président de la Maison du tourisme. Etaient également présents les anciens présidents de cette association(*) imaginée, entre autres, par Pierre Bozon pour seconder la municipalité mise en place en mars 1971 et qui, selon lui, n'allait pas assez vite, pas assez loin... Ainsi, quelques mois après ces élections, écrivait-il : «C'est maintenant dans l'élan du succès électoral de mars qu'il aurait fallu lancer des actions constructives et entraînantes». Et : «Il serait bon que des gens (...) secouent la municipalité (...). Nos élus sont là pour essayer de réaliser le programme pour lequel nous avons voté»(**). Et c'est pour fédérer «ces gens» de bonne volonté, pour qu'ils soient clairement une force de pression et de proposition, que fut créée l'association.

Aujourd'hui les temps et les pratiques ont bien changé, et cet objectif est bien difficile à tenir. Et c'est autour des panneaux d'informations réalisés par le bureau de l'association, panneaux représentant 30 ans d'actions diverses au service de la vallée, et verre de blanc à la main, que la réflexion s'est développée sur l'avenir de cette association après que Maurice Frasse, président en exercice, ait soufflé les bougies du gâteau d'anniversaire.

Ch. Mayoux

(*) L'association a été successivement présidée par Gilbert Pautasso (1972-1976), Pierre Bozon (1976-1986), Michelle Deléglise (1986-1989), Maurice Bouchet-Flochet (1989-1991), Philippe Mouterde (1991-1996), et Maurice Frasse (1996-...).

(**) Correspondance privée.

FÊTE DU PAIN

Bien, bien arrosée...

Malgré un temps menaçant, qui laissait craindre le pire, environ 230 personnes ont participé à la fête du pain au Pied des Voûtes, arrivant dès 11 h 30, qui avec son parasol, qui avec son parapluie... Et aussitôt, ce fut l'heure de l'apéritif et des toasts, moment de convivialité et de discussions où chacun interpellait chacun, élus compris.

Puis chacun se mit à table sur la place où, malgré une légère pente naturelle du terrain, les tables étaient alignées et surmontées de parasols multicolores. Là, malgré quelques gouttes de pluie, nous avons dégusté ces magnifiques boules de pain cuites à l'ancienne dans le four communal préparé et mis en température depuis la veille par Paolo Aondettoz et Pierre Jamen, et savourer les plats de

gratin à la crème préparés par Francis Martin-Fardon et les diots au vin blanc alignés par centaines dans de grands plats, le tout également cuit au four. Sans oublier la tomme des Villards, les fruits, les pâtisseries, les vins de Savoie, et un vrai café, le tout servi par les dames de l'Association des amis des Villards et des bénévoles.

C'est alors qu'un orage venant du col nous arrosait copieusement obligeant à des replis sous les parasols qui devinrent vite des passoires...

Fatalement, c'est le moment que choisirent la plupart des convives pour rentrer chez eux, abandonnant une fête qui s'est terminée dans la boue ! Nous nous en souviendrons !

Maurice Frasse



■ Avant l'orage... Au centre, le four à pain.

SORTIE AUX HURTIERES

Pour comprendre ce qui se fait ailleurs

Sur les 22 partants, le mercredi 7 août, pour embarquer dans le car Gonthier loué par l'Association des amis des Villards pour ses adhérents et leurs amis, personne ne s'était joint à nous n'appartenant pas à l'association. La curiosité des Villarins n'a pas été jusqu'à s'investir dans la découverte de ce qui se passe de l'autre côté de la montagne.

Et pourtant, il y avait à découvrir. Nous n'avons pas eu de trop de toute la journée pour faire le tour de ce que la créativité des Hurtières(*) avait mis au point. Pour un ensemble de deux villages défavorisés par l'altitude, car chez eux pas de station, ce n'est pas moins de quatre activités qui sont proposées aux touristes : un souffleur de verre, un apiculteur, la mine et ce qui gravite autour, et un musée des 4 saisons.

Ces villages s'enorgueillissent certes d'avoir, paraît-il, extrait le minerai avec lequel a été forgé Durandal, l'épée de Roland. Mais, ne s'appesantissant pas sur leur passé et retroussant leurs manches, ils se sont adaptés aux besoins actuels du tourisme, faisant venir et intéressant les tours-opérateurs. Maintenant c'est par cars entiers que l'on vient aux Hurtières, ce qui permet d'avoir deux emplois à plein temps toute l'année et trois ou quatre emplois l'été, sans compter les repas servis à l'auberge.

En attendant, le bâtiment situé à proximité de l'entrée des galeries de mines inférieures, baptisé Le Grand Filon, est une petite merveille fonctionnelle. Au rez-de-chaussée, une salle hors sac bien équipée avec un coin bar. On nous a servi un café fort honorable, accompagnant le repas tiré des sacs que nous avions emporté. A l'étage, en dehors de l'accueil, de la billetterie et d'un coin librairie, il existe 4 salles avec projection de films vidéo ou de montages extrêmement documentés. Au plan historique, on nous explique comment l'on est passé d'une propriété collective du minerai et des galeries où chacun extrayait en hiver un peu de minerai, à une exploitation moins artisanale mais pas du tout intensive. Ce n'est que dans la moitié du XIX^e siècle que l'arrivée de Schneider a amené une exploitation industrielle qui a totalement épousé le ou les filons en moins de vingt ans.

Au boom que cela a entraîné a succédé le vide et le silence. Il ne reste pratiquement du hameau qui s'était créé à proximité des galeries qu'une chapelle et l'ancienne école que l'on visite avec nostalgie. Et pourtant il y a eu, lors de la pleine exploitation, cinq chemins de roulages. La galerie que l'on visite est en fait une galerie de reconnaissance à la base du filon, qui permet de se rendre compte des difficultés du travail. Elle est peu étayée car on se trouve dans du rocher qu'il fallait

attaquer avec des fleurets et des barres à mine, avant de mettre en place l'explosif. Pour éviter des accidents, ces trous étaient ensuite bouchés avec des branches de sapin que l'on voit encore. Il y a eu ainsi près de quarante kilomètres de galeries creusées au cœur des âges dans une montagne devenue une sorte de gruyère.

Si nous avons consacré l'après-midi à ce qui concernait la mine, nous avons été mis en appétit le matin par un verrier qui, pendant plus d'une heure, joignant le geste à la parole, a su nous passionner pour le verre. La matin aussi, nous avons visité la miellerie où nous avons tout appris sur la fabrication du miel tant la pédagogie du maître apiculteur était remarquable. Une belle journée familiale, un temps très correct pour l'été de cette année, une jeune classe qui demande à se socialiser, des amis sympathiques et beaucoup de souvenirs engrangés : vraiment, une expérience à renouveler pour voir et comprendre ce qui se fait ailleurs.

Philippe Mouterde

(*) Le mot Hurtières a la même origine étymologique que le mot ortie, cette herbe très fréquente dans la vallée, qui pousse très bien sur les terrains contenant du fer.

Une école à l'ancienne... comme chez nous jadis

L'école communale du village des mineurs, ouverte spécialement pour leurs enfants, celle de Saint-Georges d'Hurtières étant trop éloignée, a été maintenue en l'état et reconstituée comme dans les années 1930-1940. On y a retrouvé les traditionnels bancs-pupitres, les encriers à l'encre violette, les plumes sergent-major et les règles en bois, des cahiers, des livres, des cartes de géographie, sans oublier l'estrade, le tableau noir, le bureau du « maître », le préau et la cour de récréation. Le poêle à bois est là aussi, qui trône au milieu de la classe.

Comme dans les écoles villarinches, c'était à tour de rôle que chaque élève devait apporter sa bûche pour chauffer la classe, en prenant bien soin ce jour-là d'arriver un peu avant les autres pour faire le feu.

Voilà qui rappela beaucoup de souvenirs aux Villarins présents aux Hurtières car, dans les écoles villarinches, à cette époque, tout était quasiment à l'identique, et suscita l'étonnement des plus jeunes : comment apprendre sans informatique ? et comment écrire sans le stylo à bille ?

Cette école a fermé au début de la Seconde Guerre mondiale, quand l'institutrice fut réquisitionnée pour remplacer son collègue du village d'en bas qui venait de recevoir son ordre de mobilisation...

Maurice Frasse et Christophe Mayoux



■ Elèves Maurice Frasse (debout), et Roger Darves.

BILAN DE LA SAISON

Festivillards, Transmaurienne, Intervillages, Fête du 15 août...

La Maison du tourisme a fait face « efficacement »

Sitôt la saison estivale terminée, ou presque, le conseil d'administration de la Maison du tourisme a tenté de tirer les premiers enseignements de la saison (24 août).

Une saison particulière puisque en l'absence de Bernard Paret, directeur de la Maison du tourisme, pour des raisons personnelles, c'est Gilbert Pautasso, président du conseil d'administration, qui a assuré l'intérim, se multipliant avec énergie pour concilier des demandes souvent contradictoires et fréquemment conflictuelles. Un travail dont Jacques Maurino, Noëlle Noël et Jean-Noël Favre-Bonté ont tenu à « souligné l'efficacité » (1), reconnaissance publique bienvenue tant la fonction semble incommoder et la tâche exténuante. Ce qui a fait dire à un membre du conseil d'administration, fin août, qu'il comprenait « mieux aujourd'hui les difficultés rencontrées par Bernard Paret ».

Le conseil a dressé le bilan provisoire des animations phares de l'été. Et d'abord de Festivillards qui s'est déroulé du 12 au 28 juillet.

Des documents fournis par la Maison du tourisme (2) il ressort, qu'après la chute enregistrée l'an passé (621 entrées payantes), la fréquentation de l'édition 2002 (la 3^e) s'est redressée (835) pour un nombre quasiment équivalent de spectacles payants (une douzaine). Lors du lancement de ce festival, en 2000, il y avait eu 1 035 spectateurs pour, il est vrai, 19 spectacles payants. Cette année les recettes guichets ont donc augmenté : 7 561 euros contre 4 512 euros l'an passé et 5 904 euros en 2000.

On constate également que le déficit (coût réel moins les recettes guichets) reste significatif : 18 964 euros cette année contre 17 005 euros l'an dernier et 31 396 euros en 2000. Rapporté au nombre de spectacles payants, ce déficit oscille depuis 3 ans entre 1 220 et 1 650 euros pour un nombre moyen de spectateurs par spectacle de 70 (cet été) contre 48 l'an dernier et 54 en 2000.

Deux soirées n'ont pas « marché » : la soirée consacrée aux chants et danses indiens (29 personnes) et la soirée concert-rock (22). La plupart des spectacles ont attiré une cinquantaine de spectateurs, comme la soirée guinguette (où, d'après Gilbert Pautasso « la déception a été grande car il n'y avait ni accordéon, ni de danse »), et quatre spectacles ont atteint ou dépassé la centaine d'entrées : l'ouverture, avec La Villarine et le groupe Soul Gospel (98 personnes), le repas en plein air du 14 juillet avec La Poèle à Tartif (125), la soirée cinéma du 22 juillet (95 pour *Une hirondelle ne fait pas le printemps*), et le final, avec l'Orchestre symphonique de Rostov-sur-le-Don (125). A eux seuls, ces quatre spectacles ont fait plus de la moitié des entrées totales (53 %).

Compte tenu de ces éléments comparables, on comprend mieux les interrogations soulevées au conseil d'administration : « Le but principal de Festivillards est d'attirer la population de bas de vallée. Après 3 ans d'activité cela ne se réalise pas. Que faut-il faire pour réaliser cet objectif ? Faut-il créer une association Festivillards, hors de la Maison du tourisme ? Les spectacles culturels proposés sont-ils faits pour la vallée des Villards ? Faut-il décaler Festivillards sur les 15 premiers jours d'août ? Enfin, faut-il réduire le nombre

de manifestations ? »(1)

Ces spectacles attirent-ils davantage de monde en août ? Probablement puisque la vallée des Villards est plus fréquentée à cette période de l'année (1 600 personnes aux Villards le jour du 15 août). C'est ce qui fait dire à Gilbert Pautasso, rencontré le 21 août, que : « la période de programmation n'est pas bonne. » « Ainsi, les soirées cinéma qui coûtent environ 5 000 francs seraient probablement plus fréquentées en août, et la prestation de l'orchestre de Rostov aurait probablement attiré 300 personnes en août. » Cependant, certains pensent que les gens du bas de vallée ne viendraient pas davantage en août « car la plupart des spectacles de qualité programmés tournent et sont donc vus un peu partout dans le département ». Et de citer l'exemple de l'Orchestre symphonique de Rostov qui était en tournée en Savoie (Chambéry, Saint-Jean, Macot, etc., dans le cadre des 12^e fêtes musicales de Savoie), et du groupe Soul Gospel qui s'est produit à Valloire, Brides-les-bains, etc.

Comme Maurice Bouchet-Flochet, président de Festivillards, Gilbert Pautasso juge également : « qu'il y a trop de manifestations trop coûteuses dans la programmation, et que trop d'efforts de mise en place sont nécessaires » regrettant, sur ce dernier point, de ne « pas pouvoir utiliser les employés territoriaux ». Pour René Mugnier, qui s'est exprimé sur ce point en conseil d'administration « il est clair que les membres du conseil d'administration ont été choisis pour participer activement et non pas pour seulement réfléchir »(1).

Toujours selon Gilbert Pautasso : « le budget de Festivillards est trop élevé (26

530 euros cette année) et laisse peu de possibilité pour animer le reste de la saison ». Par ailleurs « un effort important doit être fait pour obtenir des subventions, et prévoir un budget à la baisse, autour de 23 000 euros ». Pour lui : « Il faudrait décaler la programmation sur août et la mettre sur 3 semaines avec des points forts uniquement aux week-ends, notamment le samedi, et une manifestation en milieu de semaine ». Enfin « il faudrait également faire, dans le cadre de Festivillards, une animation qui tournerait dans les villages ».

Mais, et bien que Maurice Bouchet-Flochet ait déjà mis en chantier le cru 2003, sur toutes ces questions, le débat ne fait que commencé car le conseil a décidé de consacrer une réunion à l'étude détaillée du bilan 2002 de ce festival avant de décider de son évolution.

La suite de la discussion a montré que Festivillards n'est pas la seule animation déficitaire. Ainsi : « La Sybelles Villarinche (course de ski-alpinisme, 9 000 francs), La Villarinche (course pédestre, 2 574 francs), le rallye équestre (3 500 francs), la course de vélo du 14 juillet (2 885 francs), le 15 août (25 000 francs), la rencontre intervillages avec Notre-Dame du Cruet (4 000 francs). Seuls les tournois de ping-pong (600 francs) et le Club enfants des Galapias (13 000 francs, compte non tenu du salaire des animatrices) ont dégagé un bénéfice »(1). A noter que le Club enfants a enregistré, à peu près, le même nombre d'entrées que l'an passé (374 contre 370) en ayant été ouvert une semaine de moins (la première de juillet).

A propos du 15 août, Gilbert Pautasso estime « qu'il y a trop de marchands et qu'il serait préférable qu'il y ait des arti-

sans. De ce point de vue la fabrication du beaufort à beaucoup plu. Il faudrait également faire quelque chose à tendance champêtre, comme un concours de fauchage ». Mais, autour du Chef-Lieu ? Justement, pour lui la question se pose de savoir s'il faut « maintenir la fête sur la place du Chef-Lieu. Le Chef-Lieu est-il la bonne implantation ? ». Cependant ce 15 août 2002, même s'il n'a pas connu, selon lui, « la grosse foule », a connu « un enchaînement complet intéressant avec les animations de la Maison du tourisme, l'animation à l'Hôtel de la poste, qui s'est prolongée au delà de 21 heures, et le bal du Club des sports ».

Pour le reste, le conseil d'administration a pris connaissance d'une lettre de Bernard Paret (21 août) - qui fait le point sur sa situation et les indemnisations que la Maison du tourisme lui devrait -, et donné son accord pour l'embauche d'un directeur. Pour une meilleure coordination avec la mairie de Saint-Colomban, Patrick Louadoudi a souhaité, et obtenu, qu'une réunion soit organisée chaque semaine. Gilbert Pautasso a proposé la fermeture de la Maison du tourisme pendant les périodes creuses, mais Jacques Maurino s'y est opposé car, selon lui, « une Maison du tourisme doit être ouverte toute l'année ». Jacques Maurino a demandé que, durant la période estivale, l'affichage des activités de la Maison du tourisme soit fait à la semaine et non au coup par coup comme c'était le cas cet été.

E. T.-P.

(1) Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 24 août 2002.
(2) Festivillards 2002 : bilan comptable.

FESTIVILLARDS

Maurice Bouchet-Flochet, président de Festivillards

« La notoriété d'un festival demande de la persévérance »

« Quels ont été les points forts et les points faibles de la 3^e édition de Festivillards ?

- Comme points forts, je citerai l'ouverture de Festivillards dans l'église de Saint-Alban, avec la prestation de La Villarine et du groupe Soul Gospel de l'association Sons du Monde. L'exposition artisanale des Villarins a également connu un grand succès, et de nombreuses personnes ont regretté de ne pas l'avoir au mois d'août. Enfin, le concert de clôture avec l'Orchestre symphonique de Rostov, un spectacle auquel assistait le sous-préfet, a été un grand moment d'émotion qui a provoqué une « ovation debout » spontanée, un fait rare aux Villards. Du côté des points faibles, il faut placer la soirée cabaret-dîner qui a connu une baisse de fréquentation par rapport à l'an passé, probablement parce que il y avait ce soir-là une conférence de l'association Patrimoine et culture.

- Festivillards attire-t-il des vacanciers et des gens extérieurs aux Villards ?

- Non, et c'est un fait que 90 à 95 % des spectateurs sont Villarins. Et après trois éditions l'expérience montre que Festivillards n'attire pas de vacanciers dans la vallée, d'autant plus, pensons-nous, qu'il se déroule en juillet. Cependant, pour quelques spectacles, comme le concert de l'Orchestre symphonique de Rostov, nous avons reçu

des demandes de la vallée de la Maurienne et même de Chambéry. La notoriété d'un festival ne s'acquiert qu'après plusieurs années de persévérance. Il faut donc attendre encore quelques années pour que Festivillards se médiatisse pleinement grâce à une programmation de qualité.

- La programmation 2002 vous a t-elle satisfait ?

- Oui compte tenu du temps dont on disposait pour la préparer car il faut dire que, pour des raisons internes à la Maison du tourisme, la commission chargée de cette 3^e édition a démarré tardivement son travail de programmation. Nous n'avons donc pas eu le temps nécessaire pour réfléchir à une programmation équilibrée et cohérente. Tout au plus avons nous supprimé les animations de rue, le cirque par exemple, qui n'apportaient pas grand chose, et conservé les autres types de spectacles qui étaient de bonne qualité.

- Malgré une augmentation des recettes hors subvention, ce festival est encore déficitaire. Que faudrait-il changer pour améliorer cette situation ?

- D'abord, cette année nous demanderons des subventions au conseil régional Rhône-Alpes et au conseil général de Savoie, ce que nous n'avons pas pu faire l'an passé car lorsque la commission Festivillards a été nommée, les dates de recevabilité des demandes étaient

dépassées. Ensuite nous allons introduire des changements. D'abord, les dates. L'an prochain, Festivillards aura lieu probablement du 12 juillet au 10 août. Les aoûtins profiteront ainsi des animations et on peut espérer alors augmenter les recettes. Ensuite, en juillet, nous allons étailler les animations et les programmer uniquement le vendredi et le samedi, tout en conservant, en semaine, les animations pédagogiques tout public (Galapias, sculpture, peinture, etc.). Enfin, on envisage de faire uniquement 3 soirées très médiatiques, les autres étant moins coûteuses, afin de gérer au mieux le budget et d'éviter de lasser les gens avec une prestation quotidienne, ou de les gérer financièrement. Mais toutes ces modifications seront discutées à la Maison du tourisme, en partenariat avec les élus qui sont les financiers de ce festival.

- Qui collabore à la mise en place des spectacles de Festivillards ?

- C'est un travail considérable. Et là, il faut souligner le travail réalisé par le personnel de la Maison du tourisme, et par des membres du conseil d'administration comme Gilbert Pautasso, le président, Norbert Combet, très souvent présent, et Jean-Paul Martin-Cocher, pour les contacts qu'il nous a permis d'avoir pour choisir les spectacles.

Propos recueillis par
Christophe Mayoux

Des seigneurs de La Chambre aux Villarins « expatriés » à Saint-Jean

C'est Philippe De Mario qui a inauguré, cette année (26 juillet), le cycle de conférences de l'association Patrimoine et culture, sur le thème «Les Comtes De La Chambre et la vallée des Villards»(1).

Les seigneurs De La Chambre

Cette famille a une origine très ancienne. Dans l'acte de fondation du prieuré d'Arbin-Montmélian où elle est citée (daté de 1011), elle comporte déjà deux branches distinctes dotées du même nom de seigneurs « De La Chambre » : la branche de Richard, dénommé seigneur De La Chambre et de Cyunes (il y porte pour la première fois le titre de vicomte), et la branche représentée par Guillaume, issue de Miolans-Charbonnières.

Sans entrer dans la complexité des mariages et des nombreux descendants, soulignons l'importance du rôle « administratif » joué par la 1^{re} branche des La Chambre. A titre d'exemple citons Hugues Bernard, sénéchal et météral épiscopal (officier de justice et administrateur de l'évêque) à Saint-Jean, puis à Valloire en 1269. La seconde branche se distinguer par son rôle « politique » et ses bonnes relations avec le comte de Savoie Humbert III.

En raison de la situation géographique exceptionnelle de la Maurienne (route d'Italie), les De La Chambre, vassaux fidèles des comtes puis ducs de Savoie, joueront un rôle déterminant dans la politique menée par ceux-ci. Comtes (milieu du XV^e siècle), puis marquis (milieu du XVI^e siècle), ils connaîtront des vicissitudes diverses au cours des siècles suivants ; le XVII^e siècle verra se dégrader l'ancien pouvoir féodal qui sera aboli officiellement en 1771 près de 20 ans avant la Révolution française.

Mais notre vallée, comment vécut-elle

cette « appartenance » aux seigneurs de La Chambre, et en quoi consistait-elle ? Une partie des terres était propriété de ces seigneurs, certaines dès avant le XII^e siècle. En 1516, Jean 1^{er} de Cuynes reçoit de nouvelles « reconnaissances » en Maurienne, et sept nobles des Villards reconnaissent tenir en fief des possessions des La Chambre.

Voici l'exemple de Pierre Tardy (La Pierre). Pour 10 ares de terres « il doit 3 quartes d'orge, la moitié d'une quarte d'avoine (environ 35 litres de grain), une poule et le tiers d'une autre »(2). Mais tous les Villarins n'étaient pas Chambrais car les seigneurs de La Chambre, eux-mêmes, avaient fait des donations au Chapitre de Maurienne, entre autres à Valmaure, à Martinan et au Premier-Villard. Ceux qui exploitaient ces terres étaient désignés sous le nom de capitolins.

Pour terminer sa conférence, M. De Mario a donné quelques noms de Villarins illustres parmi lesquels nous citerons seulement Henri Martin et Alban Tardy.

Henri Martin a été anobli le 8 juin 1517 pour fait de guerre. Un de ses descendants, Ennemond, épousera en 1605 Gasparde Sallière d'Arve d'illustre famille elle aussi. Alban Tardy a été affranchi, ainsi que ses neveux Jean-Baptiste (prêtre), Pierre, et Alban, pour la somme de 50 pistoles d'Espagne, le 15 avril 1682 (3). Emmanuel-Philibert Aimé de Savoie, prince de Carignan et marquis de La Chambre, les libérait de la servitude « les faisant libres et francs à perpétuité ».

On constate ainsi que les ducs de Savoie n'avaient pas attendu le XVII^e siècle pour améliorer la condition des roturiers, créant l'affranchissement par un édit du 25 octobre 1561. Il est vrai

qu'il n'était pas obligatoire, et qu'il fallait le demander...

Les Villarins à Saint-Jean

Dans des récits de voyageurs, datés de 1568 et 1789, la ville de Saint-Jean-de-Maurienne est décrite comme une petite bourgade « sale, peuplée de gens mortellement laids avec beaucoup de goitreux et de crétins ». C'est cependant le berceau de la Maison de Savoie, et, malgré son manque d'attrait, beaucoup de ruraux issus essentiellement des vallées de l'Arvan et des Villards viennent s'y installer. C'est ce qu'a expliqué (2 août) Jean-Marc Dufreney qui avait intitulé sa conférence « Vie urbaine à Saint-Jean avant la Révolution et migration villarin dans cette capitale mauriennaise ».

On a ainsi appris qu'entre 1650 et 1860, sur 4 900 mariages célébrés à Saint-Jean, au moins 230 d'entre eux se font avec une personne des Villards (1 200 avec une de l'Arvan). Parmi ces 230 personnes, 156 sont originaires de Saint-Colomban et 70 de Saint-Alban.

Ces «expatriés» exercent des métiers très divers : laboureurs (30), cordonniers (12 ; il y a entre 20 et 25 cordonniers à Saint-Jean à cette époque !), journaliers (10), boulangers (8), marchands (6), cabaretiers (5 dont Jean Emieux), bouchers (4), menuisiers (2), notaires (5), procureurs (2), sabotiers (2 dont un Louis Girard), tailleur (2), régent (c'est-à-dire professeur) de rhétorique au collège Lambert (1).

Sur 100 personnes décédées entre 1726 et 1791, dix étaient originaires des Villards, et huit d'entre elles sont mortes à l'hôpital.

Parmi les personnes recensées à Saint-Jean en 1750, 40 à 50 sont des Villards (sur une population inférieure à 2

000 habitants). Il y avait entre autres : Françoise Lambert (45 ans), Claudine Martin (22 ans), Anne Paret (25 ans), Anne Ruffin (24 ans), Michel Mollaret (21 ans), et François Rostaing (25 ans).

Parmi les Villarins installés à Saint-Jean, Jean-Marc Dufreney a évoqué Jean Emieux, fils de Colomban, reçu bourgeois en 1708 à l'âge de 30 ans. Le bourgeois a un statut social envie. Les conditions à remplir pour être reçu bourgeois sont d'être honorablement connu, d'avoir une profession recherchée, de résider depuis quelques années dans la ville, et de payer un droit. Le bourgeois est dispensé des « quartiers » extraordinaires de la taille (impôt sur le revenu), mais il a des obligations, notamment de faire partie d'une milice et de loger les gens de guerre. En 1726, Jean Emieux possède un cabaret, rue Bonrieux, mais est également muletier. Il a 2 enfants, 3 vaches, 3 chevaux, 2 pensionnaires (des étudiants) et 1 servante.

Claude Rostaing lui, en 1695 est brandevinier de profession (bouilleur de cru) ; il travaille beaucoup avec les soldats et s'enrichit. Joseph Favier est marchand de tissus. Il a 4 fils dont un qui sera prêtre et un autre qui reprendra son commerce. Joseph Lambert, fils de François, est, en 1726, précepteur chez noble Martin à Saint-Jean. Il épouse une fille de notaire et devient notaire et commissaire d'extente (c'est-à-dire qu'il évalue les biens et les droits de son seigneur et procède à la rénovation des Terriers).

Grâce à cet important travail de recherche, l'exposé clair, précis, et riche de Jean-Marc Dufreney nous a permis d'avoir une idée de la vie des Villarins « exilés » dans la capitale mauriennaise.

Et au néolithique ?

Après la soirée consacrée à la vie en alpage dans la combe de Bellard (lire page 7), le cycle de conférence a pris fin le 23 août. Ce soir-là, le père Prieur, professeur d'histoire à l'université de Grenoble, a présenté «Le patrimoine religieux de la Maurienne, des roches à cupules aux églises baroques».

Nos plus anciens vestiges religieux sont des pierres. Gravées ou à cupules, ces pierres évoquent le culte du soleil auquel succèdera un culte de la Terre-Mère représenté par le serpent. A l'époque romaine, les Dieux se personnalisent. Enfin, au début de la chrétienté apparaissent les premières églises. Au fil des siècles, leur architecture sera transformée : églises romanes, gothiques, baroques, et, pour les plus récentes, néo-classiques sardes (1815-1860, comme celle de Saint-Alban), néo-romanes (Saint-Colomban), ou néo-gothiques (Saint-Rémy).

En bref, tous les chefs d'œuvre de l'art religieux mauriennais, y compris les peintures murales (Lanslevillard et Bessans), ont défilé sur l'écran accompagnés d'un commentaire riche des vastes connaissances de Jean Prieur qui les a fait partager en toute simplicité à un auditoire nombreux et attentif.

Martine Ferroud et Ginette Paret

(*) Article paru dans *Le Dauphiné Libéré*, le 4 septembre 2002. Le titre est de la rédaction.

(1) *Etre et avoir*, film documentaire de Nicolas Philibert sur la classe unique de Saint-Étienne-de-Usson (Puy-de-Dôme).



■ A la table d'orientation avec Alfred Bozon et Jeannine Martin-Garin.

(1) Ph. De Mario, *Les Seigneurs de La Chambre en Maurienne : des origines à l'abolition des droits féodaux* (1999).

(2) Pierre Bozon, *Le Pays des Villards en Maurienne, La Tronche* (1970), page 119.

(3) Adolphe Gros, *Histoire de la Maurienne, Chambéry* (1947), tome III, page 111.

ÉCOLE

Jeannine Martin-Garin, institutrice aux Villards : « L'école est aussi l'apprentissage de la vie citoyenne »

« Maitresse ! on a un bus tout neuf ». Tellelement neuf qu'elle ne les a même pas entendus arriver ce mardi matin. Alors Jeannine Martin-Garin est remontée avec les enfants pour découvrir la petite merveille. « J'étais dedans la première ! » rappelle Morgane, 5 ans, déjà remontée dans le minibus blanc pour montrer sa place. La fillette en profite au passage pour faire admirer ses barrettes toutes neuves retenant ses cheveux blonds.

A Saint-Colomban, le lancement du ramassage scolaire restera la nouveauté de la rentrée 2002. Mais il en faudrait plus pour que les huit élèves de la classe unique oublient leurs bonnes habitudes. On commence par laisser ses chaussures au vestiaire. « C'est du 33, avec Barbie dessous », précise fièrement Julie aux copines qui n'auraient pas remarqué ses chaussons. Puis chacun trouve sa place après un petit moment de flottement. Anthony et Quentin au premier rang. « Comme vous allez apprendre à lire, je veux être plus près de vous », explique l'institutrice aux deux CP. Les trois « maternelles » Julie, Melissa et Morgane ont leurs petites chaises, Maéva et Valentin entrent en CE2 et Clément surveille son petit monde du haut de son bureau de CM1. Prêt à rétablir le silence quand les bavardages des petits l'empêchent de se concentrer sur son carnet de correspondance, dans lequel « maîtresse » vient de demander d'inscrire la date. Vingt ans que ça dure. Vingt ans qu'el-

le voit grandir les gamins de son village natal, dans lequel il y avait deux classes quand elle était en âge d'user sa blouse. Vingt ans qu'elle s'efforce de donner aux élèves le goût d'apprendre et de vivre ensemble. « Elle est de la même « famille » que l'institutrice du film *Etre et avoir*. Ils auraient pu venir le tourner ici aussi bien qu'en Auvergne », glisse avec admiration Georges Quzel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban(1). Sa commune voisine dépend du même regroupement pédagogique. « Pour une petite vallée comme la nôtre – moins de 250 habitants sur les deux villages – c'est important d'avoir une institutrice qui s'implique autant dans la vie de l'école, qui se préoccupe de son avenir. » Tout le monde dit « maîtresse » et tout le monde la vouvoie. De 5 à 9 ans. « Cela vient naturellement. Les petits le comprennent en imitant les grands. Et j'y tiens. C'est une question de respect, de distance qu'il faut savoir garder. Ils viennent également apprendre des règles de vie en société. J'ai la chance de ne pas avoir à faire preuve d'autorité. J'aime aussi l'ambiance d'un petit groupe, qui permet aux grands d'apprendre à être autonomes et à penser aux petits autant qu'à eux mêmes. L'école est aussi l'apprentissage de la vie citoyenne. »

Chut ! C'est le moment d'écouter Vigie la marmotte. Plus un mot tandis que « maîtresse » commence l'histoire de cette bonne grosse bête dodue qui se prépare pour l'hiver. « Qui a déjà vu des

Julien Martin-Cocher et Irène Maquet ont confronté leurs expériences des alpages, en Bellard, au début du XX^e siècle

Comment mieux connaître la vie quotidienne dans les alpages qu'en écoutant ceux qui l'ont vécu ? C'est ce que proposait l'association Patrimoine et culture dans son cycle de conférence(*)

L'alpage ? La combe de Bellard. Les intervenants ? Julien Martin-Cocher (Le Pont) et Irène Maquet (née Girard, Nantchenu) qui, s'ils se connaissent bien, ne se sont pourtant jamais rencontrés en Bellard : « *Quand j'y étais, elle n'était même pas née !* », s'esclaffe Julien qui va allègrement sur ses 89 printemps ! Il a connu Bellard dans les années 20-30, tandis qu'Irène n'y a vécu qu'autour de la Seconde Guerre mondiale.

De tout temps, la montée en alpage s'est faite le 6 juin. S'il arrivait parfois qu'il y ait encore de la neige sur le chemin des chalets, tous les intéressés déneigeaient alors, obligés souvent de « casser » l'avalanche après Le Coin. La montée prenait du temps, de Nantchenu ou du Pont. Certains cochons n'y seraient même jamais parvenus si on n'était pas venu les chercher, du temps d'Irène, en chariot tiré par un cheval car, et c'est une spécificité des montagnes de Bellard, on n'utilisait pas, là haut, des mulets comme dans les autres alpages.

Si Julien montait seul, c'est en famille qu'emmontagnait Irène, avec sa mère et son frère. Plus tard, adolescente, elle ira seule, elle aussi. En Bellard, du temps de Julien, il y avait 11 familles (plus que 8 du temps d'Irène) dont, outre celles de Julien et Irène, les deux Martin-Cocher de la Téchette, les Cuinat, Céline Martin-Cocher, le père de Constant Martin-Fardon, Emile Martin-Cocher, Marie Martin-Cocher, et les Paret-Dauphin.

Toutes ces familles gardaient des vaches (jusqu'à 300 !), des moutons, mais, pour Julien, pas de chèvres : « *Chez nous, on n'aimait pas les chèvres* ». Pas de poules non plus, car cela ne servait à rien de les apporter et pour le renard... Et 20 ans plus tard ?

Le 30 juillet, la salle de réunion de Saint-Alban faisait le plein d'auditeurs venus écouter M^{me} Norma Battù. Cette dame n'est pas une inconnue aux Villards puisque le 11 août 1999, elle nous avait exposé le rôle de la femme en terre d'émigration (*Le Petit Villarin* numéro 119, septembre 1999).

Né en Argentine, elle est elle-même descendante, entre autres, d'émigrés mauriennais du Thyl (près de Saint-Michel). Avocate de profession, attaché au secrétariat à la culture (littérature et ethnologie), son travail l'a conduite à mener une recherche en collaboration avec l'école, les agriculteurs et le centre de retraités de son village natal. C'est ainsi qu'est né un recueil de recettes de cuisine utilisées par les émigrés dans lequel les rissoles à la patate douce voisinent avec le panettone à base d'hydromel... D'où le titre de cette soirée enrichissante : Nos anciennes recettes : une expérience de travail communautaire à Emilia dans la pampa argentine.

G. P.

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Dans la famille Girard on montait chèvres, poules et lapins (« *Peut-être le renard s'était-il assagit ?* » glisse, espiègle, Irène), et des cochons qui consommaient le petit lait et les restes de la production du fromage.

Julien se souvient aussi que, compte tenu de la grande surface des pâtures disponibles, il gardait également des vaches de Cuines. Leurs propriétaires venaient vérifier, dans l'été, le nombre de litres de lait produits quotidiennement par leurs vaches, lait qu'ils se faisaient payer par les locataires. « *Mais les vaches s'étaient habituées à nous, précise Julien, et quand ils venaient eux-mêmes traire leur vache, ils en « tiraient » moins que nous ne leur déclarions et leur payions...* ». Ce système de prise en location n'a pas perduré (du temps d'Irène, on ne gardait principalement que ses propres bêtes), ce qui fait, qu'avec le temps, il y a eu moins de bêtes en Bellard, Julien en ayant gardé plus de 80 dans ses écuries ou dans des écuries louées pour l'occasion. « *Jamais une bête ne couchait dehors à cette période* » précise Irène. A son époque, les vaches, en Bellard, étaient de race Abondance, et les vaches louées, des tarines. Au milieu du XX^e siècle, si les bêtes qui venaient de Cuines étaient des génisses, on percevait une location. Par contre, si c'était des vaches à lait, alors il fallait payer une location.

En Bellard les chalets étaient, comme dans tous les alpages, rudimentaires, avec une cuisine, un « fridet » (lieu où l'on conservait le lait et les fromages), une écurie, et, au-dessus, une grange où étaient les lits (simples paillasses). « *Et ce n'était pas bien haut* », précise Irène, « *on entendait bien quand la pluie tombait* ». « *Les couvertures étaient en mislan'na, raconte Julien, mi-laine, mi-chanvre. Il ne m'en reste plus que des 'tacons', des petits morceaux, mais aucune entière* ». Dans la cuisine, il y avait la crédence, le poêle à deux trous, le trépied. Outre le

linge, de nombreux ustensiles passaient l'hiver en Bellard : les outils de jardinage et de fauchage, la lampe à pétrole, la vaisselle (dont la grande louche américaine issue du surplus américain laissé après la fin de la guerre de 14-18...). Sans parler des seaux. On n'utilisait jamais les seaux à eau pour traire et vice versa. Enfin, chalets et bêtes étaient bénits par le curé qui se déplaçait dans tous les alpages en début de saison.

La journée commençait par le petit déjeuner (café). Puis c'était la traite, tâche que l'on apprenait très jeune ; à 6 ou 7 ans tous les enfants savaient traire. Ensuite, il fallait sortir les bêtes et les surveiller pour qu'elles n'aillent pas pâtrir chez le voisins. Cependant, malgré tous ces travaux auxquels venaient s'ajouter la fabrication du beurre et de la tomme, les enfants essayaient toujours d'aller voir les copains et les copines des alentours au risque de laisser les vaches sans surveillance, lesquelles, immanquablement, prenaient le chemin vers le bas... Il fallait alors compter sur les habitants du Coin pour les arrêter. « *Une fois, raconte Julien, il a fallu que j'aille les chercher dans les pâtures de l'Ormet, et je n'espérais qu'une chose, c'est que de Nantchenu personne de ma famille ne les ait vues si bas !* ».

Les tâches domestiques (faire à manger, laver le linge...) prenaient également du temps. « *Nous n'étions pas seuls, et maman réalisait ces tâches* », répond Irène, et en plus, nous n'avions pas énormément de linge ». Situation différente pour Julien : « *Bien sûr que je lavais mes vêtements, vous croyez que je ne sais pas laver ? Aujourd'hui, c'est encore moi qui lave !* ».

Si l'herbe de Bellard était particulièrement réputée, Julien et Irène n'ont jamais fait de foin en Bellard pour le redescendre dans les villages (on en faisait juste en cas de chutes de neige précoces). Contrairement à la famille de Pépin Martin-Cocher qui faisaient les

foins en Bellard, ce qui nécessitait de nombreux aller et retour dans la journée pour le descendre au Martinan.

Tout cela faisait de rudes et longues journées... Malgré tout, il n'était pas rare de se retrouver entre Villarins. Ainsi Irène allait parfois boire le café avec Léa Martin-Cocher (née Tronel). Julien, lui, n'avait pas de contact avec les bergers ou les habitants de Villarembert ou de Fontcouverte (on dirait aujourd'hui ceux du Corbier ou de La Toussuire) : « *Pour moi, c'était un peu comme des « extra-terrestres ». Un jour, j'en vois un de loin sur la crête ; je décide d'aller le voir. Le temps de monter, il s'était caché ; mais pour moi, qui était encore petit, il s'était volatilisé !* ». Mais, quelques années plus tard, Irène se souvient « *qu'ils venaient souvent nous voir, juste pour discuter si c'étaient des bergers comme nous. Mais quelques fois, c'étaient des promeneurs qui venaient nous acheter du beurre, du lait ou des œufs* ».

Les travaux se réglaient sur le soleil, et, tout jeune, on apprenait à lire l'heure au soleil. En regardant ce dernier, on mettait à l'heure le réveil du chalet. « *Mais dès qu'il faisait mauvais, on était perdu, reconnaît Julien, au point qu'un jour où il faisait sombre, quand le temps s'est levé, on s'est aperçu qu'on avait rentré les bêtes à l'écurie à trois heures de l'après-midi !* ».

On redescendait des alpages le 17 ou le 18 septembre, jour de la foire de Saint-Colomban qui, à cette époque, était plus festive que la fête du 15 août. Alors bien souvent, les enfants recevaient un petit cadeau de leurs parents, cadeau assurément bien mérité. A 8 ans, seul en Bellard, au début du siècle, on ne se doutait pas que la vie serait plus tard rythmée par la semaine des 35 heures !

Christophe Mayoux

(*) Cette conférence, d'une durée légèrement inférieure à 2 heures, a été enregistrée sur une cassette vidéo disponible pour prêt auprès de l'association Les Villards, patrimoine et culture.

PATRIMOINE

Une bibliothèque pour les amateurs

Répondant au souhait qui m'avait déjà été formulé il y a 2 ans, la première promenade botanique s'est déroulée, le 5 août, sur la pelouse alpine du col du Galndon.

La pelouse alpine derrière le Carrelet s'est révélée encore riche en fleurs malgré la saison déjà avancée pour cette altitude. L'achillée-millefeuille y était toute rose alors qu'elle est blanche dans les villages. L'alchénille commune s'y transforme en alchénille des Alpes, aux reflets soyeux et argentés. C'est encore le lieu où pousse une benoîte qui n'est plus urbaine mais de montagne, avec sa houppée de graines en aigrettes, comme une sorte de plumeau très doux.

Alice Vial connaissait un petit coin abrité du vent où elle venait avec sa grand-mère dans sa jeunesse, idéal pour le pique-nique. Nous y avons trouvé aussi la petite sarriette des Alpes et l'orpis anacampséros déterminés tous les deux sur place, à cette occasion. Une chose est sûre : la flore d'altitude est différente de celle des villages. Elle est plus petite mais plus colorée. Et c'est bien une petite trentaine de plantes et de fleurs très jolies qu'on peut admirer sur cette pelouse alpine du col.

Pour la sortie pédestre du 10 août, nous sommes partis du poilu de Saint-Alban pour le Mollard puis la croix des Charières et le petit

ruisseau un peu au delà, où l'on est toujours sûr de trouver la menthe à longues feuilles à l'odeur un peu amère, et la marjolaine sauvage, plus justement dénommée origan.

Notre troupe joyeuse comprenait cette année, et entre autres, une famille originaire de l'île de Ceylan, très sympathique, caméra vidéo au poing ! pour filmer les fleurs.

Dans le sous-bois, on a évoqué le sapin dont les cônes montent au-dessus des branches, et l'épicéa dont les cônes pendent, au contraire, au-dessous.

C'est un peu avant 13 heures que nous revenions au bar du Triandou pour un apéritif et un casse-croûte savoyard bien reconstituant offerts aux participants de la promenade par la Maison du tourisme, sur l'idée de son président, Gilbert Pautasso que je tiens à remercier ici personnellement pour cette bonne et très sympathique attention. Le temps de l'apéritif avait été utilisé pour déterminer le grand-bouquet aux jolies fleurs roses en ombelle.

La 3^e et dernière promenade (20 août) nous a emmenés sur la route du captage, jusqu'aux pieds du géranium sanguin après une petite heure de découverte de la flore de ce chemin.

Nous avons admiré un hélianthème, au passage, parmi toutes les fleurs plus habituelles. Richard Tritto a aussi trouvé un lactaire et des vases de loup sur le bord du chemin. J'avais

fait débuter la promenade par l'utilisation de la petite flore de Gaston Bonnier appelé la Méthode simple, et nous avons pu déterminer une scabreuse des bois et une grande gesse.

Cette petite flore de Bonnier fait partie des livres que la Maison du tourisme, sur l'excellente idée de Gilbert Pautasso, a achetés cet été pour les mettre à la disposition du public amateur. Ce sont cinq livres de détermination des plantes, de l'étage montagnard à l'étage alpin, qui peuvent être prêtés par la Maison du tourisme à qui le désire, pour emporter avec soi sur le terrain ou chez soi pour la consultation.

J'ai augmenté l'Herbier de la vallée des Villards d'une petite vingtaine de fleurs nouvelles que j'avais récoltées et mises à sécher à la fin août de l'année dernière. J'ai donc confectionné 20 nouvelles planches, et l'herbier contient maintenant environ 150 planches de plantes de la vallée. Je l'ai en outre entièrement remanié et il comporte maintenant 6 classeurs.

Cet herbier est à la disposition de chacun à la Maison du tourisme toute l'année. Un extrait de cet Herbier de la vallée des Villards est aussi présent à la Maison du patrimoine depuis fin août ainsi que l'un des 2 herbiers photographiques.

Bernard Patillon

PÉTANQUE

A 85 ans, Charles Favre-Novel remporte les Six jours de pétanque

Lundi 5 août, 13 h 30, place du Chef-Lieu, Charles attend, piétine... Il se dirige vers moi et me dit :

« Eh neveu ! les inscriptions c'est à quelle heure ?

- 15 h 30 tonton, tu es un peu en avance, non ?

- Ecoute, j'ai raté un concours une fois car je croyais que les inscriptions étaient à 15 heures alors qu'il fallait y être à 14 heures. Maintenant je ne me fais plus avoir... »

Quelques heures plus tard, 26 équipes étaient engagées pour les 29^{es} Six jours de Saint-Colomban, réparties en 2 poules de 13. Le temps n'était malheureusement pas au rendez-vous ; il a donc fallu jongler entre les multiples chutes de pluie pour que l'ensemble des parties se terminent le 9 août au soir.

Et durant ces parties, Charles, associé pour la cause à Yves Billet, ne perd pas de temps... 12 parties emballées... 10 vistores... et surtout une grosse frayeur au cours de la partie contre Martine, la belle-fille. Mené 12 à 9, Charles glisse à Yves : « Ecoute, on peut perdre n'importe quelle partie, mais pas contre ma belle-fille, hein ? ». Yves s'exécute, et quelques carreaux plus tard, l'affaire est pliée : 13 à 12 !

Les 8 premiers de chaque poule se retrouvent samedi 10 août pour le concours principal. A l'issue des premières parties la logique est respectée puisqu'il ne reste en course que les 4 premiers de chaque poule à savoir Frédéric Cornier - Gérard Bozon-Verduraz, Jean-

S. Dufour



■ Charles Favre-Novel porté en triomphe.

Louis et Jean-Christophe Pabion, Alain Bozon - Hervé Tardy, Alain Delapierre - Norbert Combet, Bertrand Mugnier - David Favre-Bonté, Denis Perrier - Xavier Rey, René et Gérard Mugnier, et... Yves et Charles. Les quarts de finale sont fatals pour les 4 premières équipes citées et, à l'issue d'une partie plus que tendue (victoire 13 à 12 sur les frères Pabion), Charles me confie : « Tu vois neveu, ça me ferait quand même plaisir de les gagner cette année car, à 85 ans, il ne doit pas y en avoir beaucoup qui l'ont fait... ».

Les demi-finales voient les défaites des deux équipes « Mugnier », René et Gérard contre Perrier et Rey (une équipe de Saint-Jean), et Bertrand et David contre... Yves et Charles (13 à 9).

C'est alors que l'effervescence commence à monter. Comment nos artilleurs locaux vont-ils bien pouvoir lutter contre cette équipe de Saint-Jean très performante, au point notamment ? La réponse a été donnée sur le terrain... Une poignée de mènes et quelques minutes plus tard, l'exploit est là : 13 à 3, dont une mène de 6 points s'il vous plaît ! Inédit à ce stade de la compétition. Charles est porté en triomphe... La place du Chef-Lieu acclame ses vainqueurs : bravo Charles... bravo Yves.

La salle des fêtes se remplit. Alain Bozon anime avec sa maestria désormais légendaire, la remise des prix, et, à l'annonce des vainqueurs, la salle unani-

me applaudit une nouvelle fois à tout rompre Yves et Charles ; les remerciements se multiplient et les gestes de « grande classe » se succèdent. Vraiment sympa cette équipe de Saint-Jean...

Au fait, Charles, C'est Charles Favre-Novel pour ceux qui ne le saurait pas ! Mais pour les boulistes villarins, c'est Charles tout court !

Yves Gauthier et Serge Mussi ont remporté le concours complémentaire devant René Tardy et Maurice Tronel. Meilleure équipe féminine : Stéphanie et Sandrine. Equipe la plus fair play : Jean-Louis et Jean-Christophe Pabion.

Merci à tous les partenaires qui ont contribué au bon déroulement de la manifestation boulistique de l'été aux Villards, et à l'association Aba pour l'organisation. Association qui a aussi organisé, le 13 août, en nocturne, le concours de triplettes avec repas. Un joli succès puisque 34 équipes étaient inscrites ce qui faisait plus d'une centaine de boulistes sur la place du Chef-Lieu...

Sous les sunlights des ballons éclairants (merci Loxam) les parties se sont déroulées par élimination directe avec repêchage des perdants des premières parties dans un concours complémentaire, soit l'assurance de jouer deux parties, une avant le repas et une après... En finale, la triplette Jean-Louis Pabion, Sébastien Dufour et Benjamin Maurino l'a emporté 13-3 devant Fabrice Bozon, Sophie Palladino, et Denis Martin-Cocher.

Enfin la saison bouliste s'est terminée avec le championnat tête à tête des Villards qui a vu la victoire de Alain Bozon 13 à 8 devant... Jean-Louis Pabion. Alain Bozon succède ainsi à Jérémie Martin-Cocher.

Sébastien Dufour

Six jours de Saint-Col

Carreau sur le but !

Depuis bientôt un demi-siècle que je traîne mes bottes sur les jeux de boules, jamais je n'avais assisté à un tel exploit.

Près de la barrière, qui empêche les boules de rouler dans le champ situé en contrebas, se tient René Mugnier. A ses pieds, un petit cochonnet assiégié de boules dont une appartenant à l'équipe adverse. Aussitôt l'ordre fuse : « Feu à volonté sur l'intruse. »

Au rond, Gérard Mugnier se concentre. Le bras balance et la boule, tournant sur elle-même, s'élance espérant un « palais ». Mais là, la « boule-obus » frole sa cible et s'abat de plein fouet sur le but. Surpris par cette attaque imprévue, dans un premier temps, le cochonnet plie sous le choc et s'enfonce dans la terre détrempée y creusant une large empreinte. Mais la gifle reçue est trop forte... Alors, soudain, la pression l'éjecte au loin laissant la boule, épuisée et sans force, s'assoupir dans le « lit » creusé par le cochonnet. Résultat : carreau sur un but !

Du jamais vu sur la place du Chef-Lieu qui, pourtant, foi de bouliste, en a connu des exploits en tout genre !

G. Pautasso

Le concours de l'Acca de Saint-Alban : de la pétanque tout terrain !

Ce 3 août, le ciel traîne sa peine sur le Premier-Villard, et les nuages maintiennent le suspense. Pleuvra-t-il ? pleuvra-t-il pas ?

Pourtant sur les jeux la bonne humeur est là. Mais rien d'étonnant à cela : les chasseurs sont des bons vivants et savent recevoir, et la société de chasse de Saint-Alban ne faillit pas à la règle : l'ovoïdement de canettes, cubitainers en perse, barbecue en chaleur laissant échapper une écharpe de fumée (et de fumet...) sur les toits du village. La barbe barrée d'un large sourire, Henri Girard, président de l'Acca, dirige la manœuvre.

A la pétanque, il y a les rapides qui vous expédient la partie en 2 ou 3 mènes, et ceux qui n'en finissent pas de les terminer. Alors, pour attendre, on a vite fait de se retrouver près du bassin où coule une belle eau fraîche, ou près de la table voisine derrière laquelle s'activent quelques jeunes femmes affables qui proposent à la cantonade des rafraîchissements autrement meilleurs et qui remportent un franc succès.

A la table de marque, deux dames au sourire éclatant officient avec beaucoup de sérieux. Même le ciel qui, sur le coup de midi, s'effondre en pluie, ne parvient pas à ternir toute cette bonne humeur. D'autant que, la buvette étant abritée,

celle-ci redouble d'activité. Alors, pour certains, la houle se levant et l'équilibre devenant précaire, il devient urgent de mettre le cap sur le barbecue pour s'offrir côtelettes, godiveaux et merguez. Là, tandis que des compétiteurs continuent d'en découdre, on côtoie les maires des deux communes venus apporter leurs soutiens aux organisateurs.

L'après-midi sera radieux mais néanmoins toujours arrosée... C'est comme ça ! Et puis ce sera bientôt l'heure de la distribution des récompenses et du tirage de la tombola avec, là encore, un déluge de prix qui s'abattent sur chacun tenant ce concours est richement doté.

Et cette fête champêtre (les boules étaient ici un prétexte...) continuera à battre son plein, ne se terminant que lorsque les munitions feront défaut. Et pourtant il avait été prévu large, très large, mais que voulez-vous, l'amitié ça donne soif et faim et, de verre en verre, de merguez en côtelettes, les parties se refont, les points perdus se récupèrent, les discussions vont bon train d'où émerge l'accent chantant de Denis Jamin, repris en écho par les voix tonitruantes de quelques jeunes. Déjà l'année prochaine pointe son nez, et là, vous allez voir ce que vous allez voir.

G. Pautasso

RÉSULTATS

Six jours

Quarts de finale :

Yves Billet - Charles Favre-Novel / Jean-Louis et Jean-Christophe Pabion 13/12 ; Bertrand Mugnier - David Favre-Bonté / Alain Delapierre - Norbert Combet 13/7 ; Frédéric Cornier - Gérard Bozon-Verduraz / Denis Perrier - Xavier Rey 12/13 ; René et Gérard Mugnier / Alain Bozon - Hervé Tardy 13/3.

Demi-finales :

Yves Billet - Charles Favre-Novel / Bertrand Mugnier - David Favre-Bonté 13/9 ; Denis Perrier - Xavier Rey / René et Gérard Mugnier 13/7.

Finale :

Yves Billet - Charles Favre-Novel / Denis Perrier - Xavier Rey 13/3.

Tête à tête

Quarts de finale :

Jean-Louis Pabion / Jérémie Martin-Cocher 13/2 ; Alain Bozon / Richard Tritto 13/9 ; Frédéric Cornier / Alexandre Mugnier 13/6 ; Norbert Combet / Jean-Christophe Pabion 13/2.

Demi-finales :

Jean-Louis Pabion / Norbert Combet 13/5 ; Alain Bozon / Alexandre Mugnier 13/7.

Finale :

Alain Bozon / Jean-Louis Pabion 13/8.

Complémentaire

Demi-finales :

Didier Vachet-Vallaz / David Frasson-Botton 13/12 ; Eric Letkiewicz / Denis Martin-Cocher 13/9.

Finale :

Eric Letkiewicz / Didier Vachet-Vallaz 13/1

Nocturne

Demi-finales :

Fabrice Bozon - Sophie Palladino - Denis Martin-Cocher / Alain Bozon - Hervé Tardy - Thierry Martin-Cocher 13/9 ; Norbert Combet - Yves Billet - Alain Delapierre / Jean-Louis Pabion - Benjamin Maurino - Sébastien Dufour 11/13.

Finale :

Fabrice Bozon - Sophie Palladino - Denis Martin-Cocher / Jean-Louis Pabion - Benjamin Maurino - Sébastien Dufour 5/13.

Concours de l'Acca de Saint-Alban

Demi-finales :

Jean-Louis et Christophe Pabion / David Favre-Bonté - Bertrand Mugnier 13/8 ; Denis et Pascale Jamin / Jean-Pierre et Jean-François Uyard 13/1

Finale :

Jean-Louis et Christophe Pabion / Denis et Pascale Jamin 13/4

Aba

Une nouvelle équipe dirigeante

Une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place à la tête de l'Association qui bouge et qui anime (Aba) à la suite de l'assemblée générale qui s'est déroulée fin août. Cette association, qui comprend actuellement une trentaine de membres, a été créée le 15 mai 2000. Elle était dirigée, depuis, par Jean-Martial Pommier, avec Frédéric Martin-Garin (vice-président), Amandine Favre-Bonté (secrétaire) et Valentine Favre-Bonté (trésorière).

Cette jeune association a à son actif des soirées dansantes, l'organisation des concours de pétanque (Six jours, triplette en nocturne avec repas, tête à tête) et des concours de belote, la démonstration de

mini-motos (15 août 2001), et la tenue de la buvette lors du passage du Tour de France, l'an passé.

Désormais le bureau est composé de Sylvain Martin-Cocher (président), Benjamin Maurino (vice-président), David Favre-Bonté (Lachenal, secrétaire) et Céline Rostaing-Troux (trésorière). Dès à présent des activités sont prévues : des soirées dansantes (dont une notamment programmée à la Toussaint), un concours de coinche et (ou) de belote, et naturellement l'organisation des concours de pétanque de l'été prochain. D'autres activités seront décidées au fil des réunions de la saison 2002-2003.

David Favre-Bonté

VÉLO

Le Tour Arvan-Villards bientôt Tour des Sybelles ?

Pour sa 9^e édition, le Tour Arvan-Villards faisait étape à Jarrier (départ et arrivée) pour une boucle de 120 km (3 300 m de dénivelé) qui comprenait, pour la première fois, après la descente de la vallée du Glandon, la montée des 19 lacets de Montvernier.

Une autre boucle de 70 km (pour 2 095 m de dénivelé), évitant la Croix-de-Fer, était également proposée aux moins entraînés.

Sur les 458 concurrents engagés, 400 ont été classés. A noter, dans le classement

CLASSEMENTS

Parcours de 120 km

Hommes (251 classés). 1^{er}. Oege Hiddema, 4 h 12 min 06 s ; 2^e. Pierre Chevalier, à 3 min 37 s ; etc.

Femmes (8 classées). 1^{re}. Isabelle Cleman-Equoi, 5 h 19 min 20 s ; 2^e. Stéphanie Gros, à 7 min 01 s ; etc.

Parcours de 70 km

Hommes (122 classés). 1^{er}. Cédric Menegazzi, 2 h 35 min 51 s (...) ; 33^e. Franck Martin-Garin, à 18 min 23 s (...) ; X^e. Emmanuel Martin-Cocher, à 57 min 44 s (...) ; 128^e. Claude Darves-Blanc, à 1 h 36 min 38 s (...) ; 139^e. Jean-Louis Taboury, à 2 h 07 min 07 s.

Dames (19 classées). 1^{re}. Odile Franchet, 3 h 15 min ; 2^e. Dominique Martinez, à 3 min 20 s (...) ; 9^e. Nathalie Favre-Bonté, à 11 min 10 s.

ment du «petit» parcours, le nom de Eric Debruyne, directeur de la Satvac qui, constatant qu'il y a une grande confusion autour du terme Sybelles («Les Sybelles, c'est quoi : l'Arvan-Villards ? un massif de ski ? on sait pas»), a émis l'idée, à l'arrivée, auprès du président du Sivav : «que le Tour Arvan-Villards pourrait s'appeler le Tour des Sybelles, que ça devienne la course des Sybelles». Et dans cette optique «la Satvac pourrait naturellement participer et sponsoriser l'épreuve». A suivre.

Montée de Cuines

Le 14 juillet a été organisée la 1^{re} édition d'une course entre Saint-Etienne-de-Cuines (départ lancé devant le collège) et Saint-Colomban (Chef-Lieu). Une montée de 9 km remportée par Cédric Menegazzi, vainqueur de la «petit» boucle du Tour Arvan-Villards 2002, qui a effectué le parcours en 26 min 59 s (20,0 km/h). Sur les 40 inscrits (aucun Villarin), 35 ont été classés, le 35^e étant monté en 51 min 15 s.

Cette première a été organisée grâce aux concours de l'Elan cycliste mauriennais, de la mairie de Saint-Colomban, de la communauté de communes, de la mairie de Saint-Etienne-de-Cuines, de la Maison du tourisme, de l'association qui bouge et qui anime, de quelques sponsors, et d'une quinzaine de bénévoles.

BELOTE

Les Bonnivard « cartonnent » !

Après un premier essai, timide, le 8 août, où ils ne se sont classés que 6^{es}, Yves Bonnivard et sa fille, Eléna, n'ont pas fait de détail au concours organisé le 21 août par l'Association qui bouge et qui anime (Aba)

Avec 4 victoires en 4 parties, l'affaire a été rondement menée, sans contestation et sans bavure. Si ce n'est pas une première pour Yves Bonnivard qui a remporté, notamment, il y a une dizaine d'années, un concours de belote dont le premier prix était un cochon vivant..., Eléna gagne là, à 15 ans, son premier

RÉSULTATS

CONCOURS DU 8 AOÛT (22 EQUIPES)

1^{ers}. Sylvain Arriage et Jean-Christophe Pabion ; 2^e. Marcel et Benjaminne Frasson-Botton ; 3^e. Jessica Burdet et Sébastien Dufour ; 4^e. Benjamin Maurino et Jean-Martial Pommier ; 5^e. Richard Maldéra et Marcel Bozon ; 6^e. Yves et Eléna Bonnivard

CONCOURS DU 21 AOÛT (22 EQUIPES)

1^{ers}. Eléna et Yves Bonnivard ; 2^e. Aurélie Favre-Bonté et Frédéric Cornier ; 3^e. Richard Maldéra et Roland Bozon ; 4^e. Geneviève Quézel-Ambrunaz et Adeline Mancuso ; 5^e. Jeanne Galle et Irène Maquet ; 6^e. Thom Loek et Frédéric Poënsin-Caillat.

COURSE PÉDESTRE

Norbert Combet confirme

Norbert Combet s'est classé 5^e au challenge des Sybelles dont le classement prend en compte, pour chaque coureur, les trois meilleures performances sur les 5 épreuves qui le constituent. Finissant 3^e de la ronde de La Toussuire (12 km), et 4^e de la Crapahute (18 km, aux Bottières), Norbert est arrivé 7^e de La Villarinch qui s'est déroulée le 15 juin à Saint-Colomban sur une boucle de 14,2 km, et qui a eu les honneurs de la revue spécialisée *Jogging international*.

RÉSULTATS

· La Villarinch (15 juin, Saint-Colomban) ; 14,2 km ; 37 participants

Catégorie Hommes : 1^{er}. Valéry Chaix, 56 min 56 s ; 2^e. Lionel Paygnard, 57 min 14 s ; 3^e. Jean-Pierre Pepay, 57 min 54 s (...) ; 7^e. Norbert Combet, 1 h 02 min 30 s (...) ; 24^e. Frédéric Combet, 1 h 17 min 48 s ; 25^e. Vincent Paret, 1 h 18 min 49 s (...) ; 33^e. Alain Bozon, 1 h 28 min 45 s.

Catégorie Femmes : 1^{re}. Anne-Laure Fey, 1 h 09 min 48 s ; 2^e. Alice Lauga, 1 h 16 min 32 s ; etc.

FOOTBALL

Les « Jeunes » battent les « Vieux » 5 à 4 triplé de Benjamin Maurino

Terrain de l'Echet (12 août 2002). Arbitrage de Basile Coly. Temps agréable. Trois tiers-temps de 30 minutes. Buts : 5^e min : David Frasson-Botton (1-0 jeunes) ; 7^e min : Benjamin Maurino (2-0) ; 10^e min : Yves Bonnivard (2-1) ; 15^e min : David Frasson-Botton (3-1) ; 20^e min : Christophe Favre-Novel (3-2) ; 38^e min : Christophe Favre-Novel (3-3) ; 49^e min : Benjamin Maurino (4-3 jeunes) ; 54^e min : Benjamin Maurino (5-3) ; 72^e min : Franck Emieux (5-4).

Devant un public de fidèles, les moins de 30 ans ont battu les plus de 30 ans au terme d'une rencontre qu'ils ont menée de bout en bout.

Du côté des anciens, Christophe Favre-Novel, président du Club des sports (organisateur du match), s'est distingué en marquant 2 buts. Chez les jeunes, les supporters de l'Olympique lyonnais étaient à la fête avec le triplé de Benjamin Maurino, ex-pensionnaire de l'OL, et la bonne prestation du libéro David Favre-Bonté qui a multiplié les tacles et «tenu la baraque derrière» de l'avis même de ses coéquipiers.

En face, les anciens sont bien revenus dans le match, «coachés» par René Mugnier qui a su motiver ses troupes à chaque pause. Une équipe combative même si certains de ses membres ne sont pas à la fête depuis quelques rencontres comme les gardiens Alain Delapierre et Bertrand Mugnier...

Mais, sans doute à cause de la fatigue, le match s'est équilibré et les jeunes, plus réalistes, ont alors simplement géré le résultat. A signaler que l'an prochain aura peut-être lieu des rencontres «jeunes-vieux» dans d'autres

disciplines sportives (handball, basket, volley, etc.) sur le terrain multisports du Clos. Mais soyons prudents car un tournoi de football, programmé le 19 août, a été annulé.

Christophe Mayoux

QUELLE DECEPTION !

Jeudi 8 août. Enfin, c'est certain : ce matin, c'est le beau temps. Pas comme la semaine dernière où il pleuvait, alors pas de foot aux Echets. Et pas comme la semaine prochaine qui sera le 15 août... Alors, aujourd'hui, nous sommes prêts ! et à 8 h 45 nous attendons le minibus à Lachenal.

Mais le temps passe, et pas de bus. Puis on voit arriver le chauffeur du minibus dans une voiture communale, qui nous annonce : «*Pass de foot ; c'est annulé car il n'y a pas de bus*». Quelle déception ! Un parent nous conduit alors en voiture jusqu'à la Maison du tourisme. En route, on rencontre les joueurs du Martinan, et nous voilà au moins 9. Mais à la Maison du tourisme on ne peut rien pour nous. Dommage ! Dommage d'annuler (au dernier moment) une activité pour des raisons autres que le mauvais temps. Dommage car le foot c'est aussi l'occasion de rencontrer des jeunes qu'on revoit parfois l'hiver sur les pistes. Et puis dommage aussi pour le tourisme car c'est (souvent) pour une activité sympa comme celle-là qu'on revient aux Villards chaque année.

Arnaud, Sébastien et Marc (Lachenal)



■ *Alerte devant le but des anciens.*

RAID

Trois Villarins en Équateur

Trois Villarins, Jean-Luc Joly et les frères Roland et Marc Bellot-Champignon ont décidé avec 6 camarades passionnés d'alpinisme, d'entreprendre, du 15 février au 8 mars prochain, une expédition en Équateur qui comprendra, entre autres, l'ascension du Chamborazo (un volcan qui culmine à 6 310 m), et une descente en vélo tout terrain dans la forêt pluviale par la transamazonienne.

Le budget de cette opération est fixé à 46 000 euros dont le tiers (15 000 euros) sera consacré à une action humanitaire en collaboration avec Mme Inès Hochet, équatorienne d'origine et conseillère municipal de Saint-Pierre d'Albigny. En effet, ce raid sportif est aussi le prétexte pour participer financièrement à la construction d'un réservoir d'eau, et à son acheminement vers un village équatorien. Selon Jean-Luc Joly : «*Ce qui est intéressant dans cette démarche, c'est d'aider ce village à 3 500 mètres d'altitude où il n'y a plus que des femmes car les hommes sont en ville pour gagner leur vie*». Pour se prendre en charge, ces femmes ont créé une association qui travaille à améliorer leur condition, en relation avec le Centro de estudios y acción social (CEAS), un organisme officiel. Plus précisément : «*Le volet humanitaire de notre projet consiste, en passant par le CEAS, à apporter 15 000 euros qui serviront à l'édification de canalisations*».

Pour boucler le budget de ce projet sportif et humanitaire, outre l'apport personnel des

participants, une contribution a été demandée, et obtenue, auprès de divers sponsors privés ou publics comme la commune des Menuires (4 500 euros). La commune de Saint-Colomban et la communauté de communes participeront à hauteur de 1 372 euros chacune répartis sur les budgets 2002 et 2003. En échange, un lien sera consacré à la vallée des Villards sur le site Internet qui a été ouvert par les responsables de ce raid, site qui diffusera, en direct, des nouvelles et des photos de l'expédition. Et au retour, les Villarins de l'expédition feront une conférence à Saint-Colomban, avec projection d'un film.

La Maison du tourisme s'est, elle aussi, associée à ce projet en organisant, en partenariat avec les responsables de ce raid, un repas, pour contribuer au financement de cette opération.

C'est ainsi qu'une quarantaine de personnes se sont retrouvées le 28 août à la salle des fêtes. Et si, dehors, le temps était maussade, sur le parquet de la salle des fêtes la bonne humeur était de rigueur et une sympathique ambiance a eu tout fait de se créer autour de l'équipe Équateur 2003 qui était pratiquement au complet. Une occasion de discuter avec Jean-Pierre Saint-Germain, adjoint à la mairie d'Albertville, qui nous a promis son aide sur le plan associatif, et avec le correspondant du *Dauphiné libéré* en Tarentaise. Des échanges fructueux.

Gilbert Pautasso

Emile Quézel-Yoyon, président de l'AFP**« Il faut des moyens financiers pour un déboisement efficace »**

L'Association foncière pastorale (AFP) de la vallée des Villards a tenu son assemblée générale le 10 août, celle du 6 juillet n'ayant pas pu délibérer faute de quorum. Une centaine d'adhérents (sur plus de 260) étaient présents ou représentés (une cinquantaine de présents) pour écouter Emile Quézel-Yoyon, directeur de l'AFP, y présenter un rapport sur l'activité de l'association depuis qu'un bureau a été mis en place le 3 novembre 2001.

Rapport moral

• Suite à une visite sur le terrain (23 mars 2002) un état des lieux a été dressé : « *Tout n'est pas perdu, il reste encore un peu de prairie, mais pour combien de temps ?* »

• Mandat a été donné au directeur (le 2 février 2002, par le bureau), pour passer une convention avec la communauté de communes « *dans le cadre du débroussaillage en appliquant le principe de surveillance des travaux et de détermination des zones d'intervention dans le respect du règlement intérieur* ».

• Les propriétaires concernés par des coupes de bois sur les parcelles situées sur le tracé du chantier de la microcentrale ont été avisés. Ils devront nettoyer les terrains avant le 31 décembre prochain sinon c'est l'AFP qui le fera pour les parcelles qui relèvent de sa responsabilité, les communes en faisant de même sur les autres terrains du tracé.

• L'AFP a pris note (et pris des photographies) des dégâts occasionnés par ce chantier. Plusieurs fois, Joany Darves et Ulysse Darves-Blanc se sont rendus sur place, en collaboration avec la commune de Saint-Alban, et Daniel Quézel-Ambrunaz a participé à toutes les réunions de chantier « *faisant preuve de beaucoup de fermeté* ».

• Les demandes d'exonération de taxe sur le foncier bâti ont été expédiées et les 5 propriétaires concernés seront directement avisés par l'administration fiscale.

Pour conclure ce rapport, Emile Quézel-Yoyon a rappelé les priorités qui,

selon lui, s'imposent : « *Les zones comprenant des broussailles et des arbres de faible diamètre (jusqu'à 12 cm) sont à traitées sous 2 ans, car après il sera trop tard, et les clairières entretenues par les agriculteurs-éleveurs sont à agrandir en coupant les arbres aux abords* », ajoutant : « *il faut mettre le paquet. Il y a de la surface exploitables mais il faut y aller, prendre le taureau par les cornes* ». Naturellement cela va coûter plus cher.

En conséquence : « *il est indispensable de disposer des moyens financiers adéquats pour une réalisation rapide et efficace* ». Aussi, un appel appuyé a été lancé aux dirigeants de la vallée des Villards pour obtenir ces moyens afin de « *stopper cet envahissement néfaste qui concerne non seulement le secteur de l'AFP mais aussi toute la vallée* ».

Il faudrait notamment que la communauté de communes s'engage financièrement sur une longue période (10 ans) pour garantir l'entretien des surfaces qui vont être nettoyées, et démontrer ainsi le sérieux de l'opération qui est engagée. Pour Emile Quézel-Yoyon, outre que, sans cet engagement « *l'action de l'AFP n'aurait aucun sens* », cet engagement public est nécessaire s'il on veut obtenir des subventions. M. Louadoudi, président de la communauté de communes, affirme souvent (par exemple à la réunion publique de Saint-Alban) que « *cette action pose un problème car elle nécessite de l'argent public pour intervenir sur des terrains privés pour le compte de privés* ». Mais, selon le directeur de l'AFP, « *ne pourrait-on pas dire la même chose du financement des remontées mécaniques ?* ». La participation de la communauté de communes devrait être discutée et tranchée à l'automne.

Rapport financier

Sur le plan financier, le budget 2002 et le budget prévisionnel 2003 ont été discutés. Michel Donda a expliqué qu'il s'agit uniquement d'un budget de fonctionnement (2 000 euros alloués par la communauté de communes) puisque le budget des réalisations est assuré par

des subventions qui proviennent essentiellement de la communauté de communes.

Divers

Le règlement intérieur a été adopté (lire ci-contre). Il définit l'organisation générale et l'administration globale de l'AFP, le mode d'exploitation des terrains agricoles, les relations entre l'AFP et les agriculteurs, les travaux à la charge de l'AFP, l'utilisation des revenus de l'AFP (subventions, locations de terrains agricoles, dons).

Pour la saison 2002-2003, l'action sera dirigée vers les secteurs de la Borne du Renard (en contrebas de Lachenal), les Brouves (Planchamp), le Cray Tornay (au Tremblay), Prés Mollet, entre le Martoray et Chambéry (entre le Bessy et Le Frêne).

Il y aura également le suivi du chantier de la microcentrale et le début de la mise en place des conventions avec les agriculteurs pour la répartition des terrains à exploiter.

Enfin, le secteur du Bessy et du Planchamp sera surveillé concernant l'efficacité du traitement effectué par l'ONF en 2000/2001, car, selon Emile Quézel-Yoyon : « *si rien n'est fait, la broussaille va repartir. Il faut impérativement s'en occuper et, très vite, y mettre des bêtes dessus* ».

Cette assemblée générale s'est terminée par la réélection au conseil syndical de Marie-Rose Mermoz, Edmond Lauminy, et Maurice Frasse (titulaires), et de Simone Darves-Bornoz (élue en remplacement de Suzanne Routin), Joany Darves, et Georges Noël-Lardin (suppléants). Suite à ces élections, le conseil syndical a confirmé la composition du bureau(*)

J. M.-G. et E. T.-P.

(*) Le bureau comprend Emile Quézel-Yoyon (directeur), Maurice Frasse (directeur adjoint), Michel Donda (secrétaire), Albert Cartier (secrétaire adjoint), et Edmond Lauminy (trésorier).

[Source : compte rendu officiel]

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les points importants de ce règlement sont relatifs aux relations entre l'AFP et les agriculteurs, aux travaux, et aux revenus.

Concernant les relations entre l'AFP et les agriculteurs, le règlement stipule : « *L'association établit une convention pluriannuelle de location avec les exploitants. Cette convention précise, pour chaque exploitant, les zones mises à sa disposition (...), le mode d'entretien et les travaux à sa charge, la durée et ses conditions de renouvellement, le loyer. Réciproquement, l'AFP précisera l'état des lieux initial des zones mises à disposition, ainsi que les travaux et les améliorations qu'elle engagera pour permettre aux agriculteurs l'utilisation au mieux des terrains agricoles. (...)* L'exploitant est tenu de respecter (...) le point suivant : tous les terrains en état de fauche et accessibles avec un engin à 4 roues minimum doivent être broyés ou fauchés une fois par an ».

Pour les travaux il est indiqué que : « *L'AFP se charge de faire réaliser les travaux d'entretien et d'amélioration des accès aux pâturages. (...)* Elle contribuera à l'amélioration des points d'eau pour les besoins du bétail. L'exploitant effectue à ses frais tous les travaux d'entretien et de réparation, en cas de dégradation de son fait, des ouvrages existants dans le périmètre de l'AFP : clôtures, sentiers, points d'eau, etc. L'AFP pourra fournir aux propriétaires d'habitation proches de parcours ou de passages vers des parcs, des filets de protection qu'il posera lui-même ».

Enfin, sur les revenus de l'AFP, il est précisé : « *Les recettes de l'AFP sont assurées par les subventions, les locations des terrains agricoles, les dons éventuels. Les subventions et les dons seront utilisés exclusivement au fonctionnement de l'AFP et à la réalisation des travaux. Le produit des locations est utilisé, pour une part à la réalisation de travaux d'amélioration des pâturages pour en faciliter l'exploitation (...), et, d'autre part, réparti entre les propriétaires en fonction de la superficie de leurs parcelles (...).* Pour le calcul de la répartition entre les propriétaires, ne sont prises en compte que les parcelles notées d'un « P » (pâturage) sur les relevés cadastraux (...). Pour éviter d'émettre des titres de trop faible valeur (...) l'indemnisation des propriétaires pourra être capitalisée sur deux ou trois ans suivant l'indemnité qui sera fixée par l'association ».

Les vernes ne sont pas « vernies »

Le feuillage des arbres glutineux dévoré sans merci par un petit coléoptère glouton. Il ne faudrait pas que cela devienne une habitude.

De près, le galeruque de l'aulne ressemble à une coccinelle qui aurait troqué son habit à pois rouge et noir contre un costume vert métallisé.

Impossible de ne pas remarquer ce petit coléoptère doté d'un féroce appétit puisqu'il colonise depuis des mois les berges des torrents de montagne. Il y en a probablement des centaines de millions répartis sur des dizaines de kilomètres avec pour cible unique l'un des feuillus les plus rustiques pourtant, le cousin du bouleau, l'aulne glutineux plus connu sous le nom de verne dans l'imagerie populaire. De quoi faire se retourner dans sa tombe le grand Jules, l'auteur de *La terre à la lune* et du *Monde du silence* !

Au rythme où se sont développés les foyers d'infection (notamment sur les bords du Merlet), il est à craindre que l'on ne puisse se débarrasser de si tôt de cet hôte tenace qui a pris la fâcheuse

habitude, depuis quelques temps, d'étendre son territoire aux jardins potagers environnants.

Certes, il n'y aurait pas péril en la demeure (les scientifiques se veulent rassurants et les élus tout autant), mais l'on ne peut s'empêcher d'imaginer qu'à terme l'appareil respiratoire de l'arbre colonisé devienne impropre à ses fonctions vitales. Car le galeruque n'est friand que d'une seule chose : le limbe, autrement dit le feuillage.

La gloutonnerie de l'insecte ravageur est visible à l'œil nu. Ce ne sont que taches rousses successives qui tranchent avec le vert de la forêt.

Si chacun y va de son commentaire ou de son explication, plus ou moins sérieux, la cause de cette invasion serait en réalité purement naturelle. Un phénomène cyclique comme Dame Nature sait nous les dispenser. Toutefois, le réchauffement de la température a pu jouer un rôle dans la prolifération du galeruque.

Mais comme il est arrivé, il pourra aussi disparaître avec les grands froids.

Claude Gautherin

POINT DE VUE**Fleurissement, fauchage : Saint-Alban délaissé cet été**

Non le terme n'est pas trop fort et pour établir mon propos, je parlerai d'abord du fleurissement.

La préparation florale de la saison d'été, orchestrée avec soin par Maurice Bouchet-Flochet, président de l'association Les Villards vallée fleurie, et par son adjoint, Raymond Quézel-Péron, laissait présager un fleurissement plus conséquent encore que les autres années. Hélas, il n'en fût rien !... Au contraire, cela a été un véritable gâchis, les fleurs n'ayant pratiquement pas été entretenues à Saint-Alban, l'arrosage ayant été inexistant, et le personnel communautaire rarement présent. A tout cela, la grêle n'a rien arrangé, les jardiniers de fleurs étant déjà anémies...

Les rappels auprès du président de la communauté de communes ont été nombreux ; il est vrai qu'il se débattait avec le personnel et que cela n'est pas simple. Pourtant, n'avait-il pas pris un engagement avec la vallée pour la saison estivale ? Pourquoi alors autant de manquements alors que les services rendus l'hiver dernier étaient convenables ?

Je parlerai ensuite du fauchage qui était moins catastrophique, encore que les abords des lieux publics (cimetière, église, monument aux morts...) étaient peu accueillants ainsi que les abords des routes, chemins, etc. Je ne suis pas élu à la communauté de communes et je le regrette, mais je suis solidaire de mes collègues. Je me suis engagé, comme premier adjoint de la commune de Saint-Alban, à oeuvrer efficacement pour son embellissement – et cet été je n'ai pas hésité à prendre les outils – car j'étais très gêné par une telle négligence, et je n'admetts pas que ma commune soit traitée avec mépris.

Je pense pourtant avoir fait preuve jusqu'ici d'une réelle volonté de calmer les querelles en incitant les gens à se parler sans arrière-pensée pour mettre à plat les divergences entre les deux communes. Aujourd'hui, malgré ce constat d'échec, je veux encore croire à un vrai développement communautaire de notre attachante vallée, et je souhaite que la prochaine saison d'été se déroule avec efficacité et dans la sérénité.

Emile Quézel-Yoyon

Eric Debrueres, directeur de la Satvac

« L'ennemie de Saint-Colomban, c'est Saint-Colomban »

Aux premières paroles prononcées, on comprend que Eric Debrueres, 51 ans, directeur général des remontées mécaniques des Sybelles, maîtrise la communication. Il est vrai qu'on ne sort pas de l'Ecole de journalisme de Lille sans avoir appris quelques rudiments utiles dans ce domaine.

L'homme est courtois mais ferme, direct. Pas du genre à s'en laisser compter. Son parcours en témoigne : journaliste au *Dauphiné libéré* et (brièvement) au *Progrès*, puis directeur des Saisies qu'il quitte, en 1984, pour prendre la direction de Prinoth-France (constructeur italien d'engins de dégagement). Après des passages chez Gimar et Gimar-Montaz, il devient directeur de la station de Piau-Engaly (gérée par une Sem). Et, depuis le 21 mai 2001, le voilà à la tête de la Satvac et de la Samso suite au départ de Gianni Ragona.

Cette année il y aura une modification : « Je vais être directeur général chargé de la commercialisation car je suis plus un gestionnaire intéressé par le marketing, et Philippe Jouanneau a été recruté comme délégué chargé de l'exploitation des sites, sous mon autorité ; c'est lui le technicien. Avant de venir ici, il était directeur au Pic du Midi ». Voilà qui devrait décharger M. Debrueres du fonctionnement au quotidien d'une station et de ses remontées mécaniques. Ca tombe bien... car, vue de Saint-Colomban, on ne

peut pas dire que sa première saison fut de tout repos, une saison marquée essentiellement par des tensions entre le personnel et l'encadrement avec deux démissions avant la fermeture. « Oui, cet hiver a été une saison très pénible, très dure à Saint-Colomban. Le 12 février j'étais à la limite de fermer le site ».

Pourquoi ?

« Attendez. D'abord quelques rappels sur l'origine de tout ça. Au départ, la Satvac au Corbier et la Secalp à Saint-Jean-d'Arves fusionnent pour donner la Satvac dont des actionnaires ont décidé, un jour, de vendre la société. Rémy loisirs et Gaston Maulin sont approchés, ce dernier n'étant pas immédiatement intéressé. Puis il se ravise. En même temps, Saint-Sorlin souhaitait vendre. Là aussi, Rémy loisirs est sur l'affaire, mais Gaston Maulin est approché qui fait l'opération en créant la Samso dont la Satvac et la Soremet (NDLR : société exploitant les remontées mécaniques de La Toussuire) sont actionnaires. Puis Saint-Col est repris car ça a été jugé cohérent par mon prédécesseur et considéré comme la porte d'entrée de l'Ouillon. Je ne suis pas convaincu que ce soit la porte d'entrée mais bon... » Pourquoi ne pas avoir créé une seule structure pour gérer l'ensemble des remontées mécaniques, celles du Corbier de Saint-Colomban et de Saint-Sorlin ? « Parce que c'est pas dans l'air du temps... »(1). A partir de là, sur chaque site, il y a un chef d'exploitation, un chef des pistes, des dameurs, des pisteurs-scuristes, etc. « Et sur ce plan là on privilégie la compétence, le bon technicien généraliste qui montre des capacités à gérer des équipes, des capacités à comprendre et à alimenter la stratégie de l'entreprise. Sur les différents sites, on a affaire à des gens qui connaissent le terrain, qui connaissent leur métier ; disons qu'ils ont l'expérience mais ce n'est pas suffisant. Ils doivent être aussi un relais, sur le site, de la stratégie de l'entreprise, et donc, pour cela, s'il le faut, évoluer. Ceux qui ne peuvent pas quitter l'entreprise ». C'est clair.

D'autant plus que la Satvac s'est engagée sur la voie de la qualité, avec une démarche vers la certification ISO 9002, à la demande

du Syndicat national des téléphériques de France qui regroupe les sociétés gestionnaires de remontées mécaniques.

Mais revenons à Saint-Colomban.

A Saint-Colomban « on a ouvert en même temps que les autres sites, le 22 décembre et jusqu'au 17 mars où il n'y avait plus personne sur le site ; d'ailleurs cette fermeture n'a soulevé aucune protestation. En 85 jours d'exploitation il y a eu 200 000 passages skieurs. En janvier, le site a été ouvert pour 3 clients par jour en semaine (hors week-end). La recette a été en gros entre 0,8 et 1,2 million de francs et le déficit de l'ordre de 1 million. Depuis 3 ans le déficit cumulé est proche de 4,5 millions ». Un bilan comptable qui n'est pas nouveau : la situation économique du site de Saint-Colomban n'est pas bonne, un site qui représente à peu près 4 % du chiffre d'affaires de la Satvac et de la Samso réunies, le Corbier et Saint-Sorlin faisant jeu égal. Pourquoi ne pas avoir ouvert Bellard ? « Parce que les conditions n'étaient pas bonnes et qu'il n'y avait pas de client. Donc ça coûtaient cher ».

Et le bilan moral ? « Il y a des problèmes à Saint-Colomban à cause des gens du coin. Pour des raisons de frilosité, de crainte... mais c'est partout pareil au début. Les gens du coin croient savoir, et ils savent. Mais c'est vrai et c'est faux aussi car ils ne sont pas technique, pas vendeur. Donc au départ,

quand des gens extérieurs arrivent, il y a d'abord des freins, ce qui est la situation actuelle aux Villards.

Puis les gens extérieurs font du business et les gens du pays se réapproprient le développement, il y a un équilibre qui s'établit et ça marche ». En entendant que « les gens du pays fassent leur révolution culturelle » on est plutôt dans une période de frein... « Oui, cet hiver a été très dur. Vous savez, il faut trouver des gens pour travailler à Saint-Col. Actuellement(2) je n'ai personne ! Cet hiver il a fallu créer une équipe avec Patrick Pichollet (responsable du site) et Martine Jacquemoud (chef d'exploitation). Il n'y a plus de pisteurs à Saint-Col. Ils sont tous partis de Saint-Col et ce n'est pas lié à la Satvac, ce n'est pas un problème de salaire. Non la vérité c'est qu'il y a un problème entre gens de Saint-Colomban : X ne veut pas travailler avec Y. Ils ne se supportent pas entre eux. Objectivement c'est ça le problème. Après on peut dire ce qu'on veut : problème de salaire, problème de conditions de travail. Ce qui est juste, c'est que les saisonniers, partout, sont de plus en plus intéressés par la longueur des saisons. Or à Saint-Col, avant moi c'était très court. Depuis que je suis là, et je m'y étais engagé, il y des conditions identiques quelque soit le site : ainsi ceux de Saint-Col ont touché des vêtements et il y a eu des ratrappages notamment d'indice. De plus, je me suis engagé aussi sur la durée avec une ouverture en même temps que les autres sites et une fermeture le plus tard possible, le 17 mars cette année par manque de clients ». Puis avec un

ton plus ferme : « Il y a eu des critiques ignobles et scandaleuses des mecs vis-à-vis de Martine qui est quand même sortie major de sa promotion. Martine a bien géré son domaine qui a été le mieux balisé, le mieux entretenu. La chef des pistes coordonne, elle ne commande pas. Vous comprenez, il y a eu des termes odieux à son égard entendus dans les portables ». Puis, plus calme : « Bon à la fin de la saison on a tout mis à plat, on s'est expliqué, parce que vous savez, les responsables de la Satvac ne pouvaient même plus aller dans un bistrot à la fin... », et mainte-

nant « on travaille bien avec la mairie, l'Ecole de ski et la Maison du tourisme... Il faut mener une réflexion avec les gens du pays. Le développement ne se fera pas contre eux, mais si on est des techniciens et si on est à leur service, eux doivent être au service des clients ».

Le problème de Saint-Colomban « est qu'il faut rentabiliser les remontées mécaniques. Pour cela il faut des lits et Gaston Maulin est prêt à en construire mais il faut trouver un gestionnaire et c'est pas facile même si, je crois, les discussions sont en cours ». « Pourtant Saint-Col a une carte à jouer comme village authentique. J'ai d'ailleurs réussi à y envoyer pour cet hiver un tour-opérateur hollandais qui cherchait justement ce type de village. Saint-Col est bien placé dans ce créneau qu'il peut développer en assurant des veillées, etc. Le Corbier ne peut plus faire ça. C'est dans ce sens que j'ai dit que

pour être en cohérence, une station village ne devait peut-être pas organiser, seule, une course de ski-alpinisme, qui a son intérêt certes. Comprenez-moi bien : je ne dis pas que c'est une mauvaise manifestation qu'il faut arrêter, je dis qu'il y a là une contradiction d'image sur le plan de la communication ». « Sur Saint-Col, le domaine skiable n'est pas simple. C'est un site très technique où on pourrait faire un stade de slalom pour l'entraînement des clubs. Il faut conserver l'ambiance du petit village de montagne ! »

Si l'équipement du col de Bellard, actuellement en cours, est terminé en décembre, sera-t-il exploité cet hiver ? « Attendons de voir s'il est terminé ». Oui mais admettons qu'il le soit ? « Attendons de voir s'il est terminé... Le domaine de Saint-Col est très difficile à gérer : la pente y est forte, il est étroit et tout en longueur ; le temps d'accès à l'ensemble de ce domaine n'est pas simple non plus. Bellard est un ascenseur pour l'Ouillon avec une piste rouge. Techniquement, il va falloir damer d'en haut. Certains pensent que c'est possible par le bas, on verra ». Actuellement « nous on est parti sur Saint-Sorlin avec plusieurs phases d'aménagement : la 2^e se fait cette année et, en 2003, ce seront les équipements des Chérennes et de l'Ouillon côté Corbier. L'équipement de Bellard ne prendra toute sa valeur qu'à ce moment là ».

Et le ski de fond ? « Pour le ski de fond, même s'il est prévu dans la convention que la Satvac doit le gérer, le plus difficile est l'entretien annuel des pistes car l'été, les arbres alentours ne sont pas coupés et l'hiver venu, ils empêchent l'enneigement de la piste. Alors, on veut bien gérer le ski de fond mais dans des bonnes conditions dès le début de la saison ».

En somme, pour M. Debrueres, « l'ennemi de Saint-Colomban c'est... Saint-Colomban ». Et pourtant, selon les protagonistes villarins, les difficultés de cet hiver seraient liées aux conditions de travail. Alors des pistes

qui travaillent 15 jours d'affilé ? « Oui c'est vrai, certains ont dû assumer cette charge car on est pas arrivé à tenir des gens là-haut car il n'y a pas d'hébergement. Ils sont tous très exigeants maintenant : on a même augmenté les indices pour les tenir mais ils sont venus et ils sont repartis car passer la vie à Saint-Col ou au Corbier : il n'y a pas photo... A Saint-Col, c'est 20 m² et toujours le même bistrot... ». Et le dysfonctionnement observé par certains dans la procédure PIDA(3) ? Levant les bras au ciel : « Ca je vois d'où ça vient ! Ecoutez, Bellard est une

piste qu'il faut sécuriser et préserver des avalanches. Pour cela il faut déclencher, donc on a un PIDA. Mais avec la nouvelle équipe et les nouveaux élus on a pas actualisé ce plan auprès de l'administration. Et c'est ça qui a « foiré ». C'est tout. Rien de plus. Quant à l'explosion des surplus, on m'a téléphoné pour ça : « oui, ils font n'importe quoi ! » ; il faut savoir que c'est normal, que ça se fait partout ».

Passons sur les problèmes de la Satvac avec Saint-Colomban... Pas le temps de terminer la phrase : « Non ! la Satvac n'a pas de problème avec Saint-Colomban ! Ecoutez : on est venu nous chercher pour reprendre Saint-Col. Ca correspondait en gros à l'ère Ragona : on reprend, on achète, on développe. On fonce. Et Maulin, quand il a découvert le domaine de Saint-Col s'est écrié « Oh là ! qu'est-ce que j'ai acheté ? ». Pour vous dire. Bon mais maintenant il faut consolider et commercialiser. C'est pour cela qu'aujourd'hui on met en route un service

commercialisation dont je m'occupe. A Saint-Col, une organisation a été mise en place. Bon on a peut-être fait une erreur de management car le site est exigeant : il faudra plus de temps qu'ailleurs pour réussir à cause des contraintes techniques et économiques. Mais à Saint-Col on a surtout un problème économique et dans ce cadre on est « emmerdé », excusez-moi, par des zianies. Or il va bien falloir atteindre l'équilibre économique, sinon... ». Dans combien de temps ? « Ce n'est pas à moi à dire. Que voulez-vous, au niveau signalétique il n'y a rien sur l'autoroute. Saint-Col n'est pas une station de ski. Pour le public, le Glandon c'est le vélo ! ».

Bon, reprenons : s'il n'y a pas de problèmes avec Saint-Colomban, et si les difficultés de fonctionnement rencontrées sont essentiellement liées aux comportements des Villarins, qu'en est-il de celles rencontrées par la Satvac au Corbier ou à Saint-Jean-d'Arves, et dont la presse se fait régulièrement l'écho ? « A Saint-Jean-d'Arves ? C'est un problème privé, au Chambon. Passons ! Quant au Corbier, la situation est simple : il existe une concession de 3 ans entre la Satvac et la mairie. Puis il y a eu un avenant de signé qui prévoyait, contre une reconduction de cette concession, l'aménagement d'un télésiège débrayable. Mais l'arrivée du groupe Maéva nous gène pour l'utilisation de garages, donc on fait traîner cet aménagement. Là-dessus, la mairie dénonce l'avenant auprès du tribunal administratif. Et nous on dénonce auprès du tribunal administratif la concession au tort de la commune ». N'est-ce pas là l'amorce d'un repliement des activités de M. Maulin sur Saint-Sorlin ? « Non, ce qui se passe n'est pas de notre fait... et à ceux qui disent que le meilleur site est celui de Saint-Sorlin, je dis : non ! même s'il est agréable de travailler là-haut et si le contexte y est des plus amical. Si j'ai un seul message à faire passer c'est celui-là : les sites du massif ne sont pas comparables. Ils sont tous différents sur un plan marketing ce qui va faire que différents types de clients vont se retrouver sur un même domaine et plusieurs stations : c'est ça la force du domaine en construction ».

Ch. Mayoux et E. T.-P.

(1) Les remontées mécaniques de Saint-Sorlin sont gérées par la Samso. Celles du Corbier, de Saint-Jean-d'Arves et de Saint-Colomban par la Satvac.

(2) Au 20 août 2002.

(3) PIDA : Plan d'intervention et de déclenchement des avalanches.

• Pour la prochaine saison de ski, à Saint-Colomban, le forfait à l'année coûtera 149 euros. Mais pour tout achat avant le 6 décembre 2002, il ne coûtera que 94 euros soit une réduction de 37 %.

• Depuis le 1^{er} août, sur 107,5, la radio Alpage FM diffusée 7 à 10 heures et de 17 à 20 heures, toutes les informations des stations des Sybelles.

« Il faut mener une réflexion avec les gens du pays »

Rénovation du presbytère, lotissement et route du Mollard salle polyvalente, chaufferie au bois, ferme communale, ferme-gîte d'alpage Un programme ambitieux qui demandera « patience et modestie »

Pour ceux qui suivent de près l'actualité de Saint-Alban la réunion publique d'information n'a rien appris, le seul projet municipal qui aurait pu animer les débats, car le seul vraiment contesté (création d'une ferme-gîte d'alpage dans la combe du Merlet), ayant été abordé en fin de réunion...

Sept thèmes ont été développés : l'école du Premier-Villard, les travaux, le patrimoine, les projets communaux, le tourisme, l'Association foncière pastorale (AFP), et les questions agricoles. Aussi, cette réunion, commencée à 17 heures, s'est-elle terminée à 21 heures ! Tous les élus étaient présents, et 35 personnes étaient dans la salle dont le président de la communauté de communes.

Introduction

Dans une brève introduction, le maire, Georges Quézel-Ambrunaz, a posé d'emblée les limites du débat : « *On ne parlera pas du budget car avec plus de 2 millions de francs, il ne pose aucun problème, ni en trésorerie, ni dans la programmation des travaux courants car les subventions tombent* ». Pour réaliser les gros projets à l'étude, Georges Quézel-Ambrunaz a indiqué : « *On se tournera vers la communauté de communes car il faut bien que de l'argent vienne à Saint-Alban* ». A propos de la communauté de communes, il a précisé : « *Je ne ferais pas de commentaires sur la vie de la communautaire* ;

« La communauté de communes n'est pas un long fleuve tranquille »

ce n'est pas un long fleuve tranquille. On a pas un conseil paritaire alors que c'est la loi ; on est au tribunal administratif et si le tribunal nous donne tort on en fera pas une maladie ». Ajoutant « *Il y a des accrochages. Pour l'instant, il y a peu de financement sauf le gîte d'alpage. Les perches que nous tendons sur d'autres projets n'ont reçu que peu d'écho, mais ce qui nous inquiète le plus c'est le passage en TPU qui va transférer des recettes vers Saint-Colomban (2 millions de francs) au moment où cette commune demande un fonds de concours de 2 millions d'euros pour terminer l'équipement de Bellard. Donc si la TPU est acceptée il y aura forcément des emprunts qui devront être repris par la commune de Saint-Colomban* ». Une présentation qui n'a soullevé aucun commentaire dans la salle.

Ecole du Premier-Villard

Les deux bâtiments, le bâtiment principal et le dortoir, sont désormais en pleine propriété à la commune depuis que l'association le Prado a résilié le bail qui la liait à la commune et qui courait jusqu'en 2003. Mais qu'en faire ? Michel Donda : « *Lors de la journée portes ouvertes qui a déplacé près de 80 personnes, 22 d'entre elles ont rempli un questionnaire d'où il ressort que toutes sont pour la rénover, seules deux personnes sont pour vendre le dortoir dont le toit contient de l'amianté...* ». La rénover pour en faire quoi ? Probablement des gîtes touristiques, mais Michel Donda a indiqué « *qu'il faudra voir combien ça coûte car il n'est pas question de le faire sur des fonds communaux* ».

Pour Aurélie Darves-Blanc : « *C'est le patrimoine, il faut pas vendre ; il faut s'agrandir mais pas vendre* ». Tous ceux que cette question intéresse ont été invités à rejoindre la commission communale qui va être créée pour réfléchir à la rénovation de cette école.

Travaux

Après que Daniel Quézel-Ambrunaz ait fait le tour d'horizon des travaux réalisés depuis août 2001 et à réaliser cet automne, avant l'hiver, des précisions ont été apportées sur l'eau par GQA : « *On a augmenté l'eau cette année et on l'augmentera l'an prochain pour entrer dans les critères du conseil général qui a donné des subventions pour l'eau des Combettes, sous le Premier-Villard, et pour l'assainissement. Il faut bien comprendre que si on fait le bilan on est gagnant : il vaut mieux augmenter l'eau et avoir des subventions que ne pas avoir de subventions et augmenter les impôts pour financer les travaux* ».

Pour la réfection du pont du Bacheux, 50 % des travaux ont été payés par Saint-Alban et 50 % par Saint-Etienne-de-Cuines, travaux réalisés par l'Office national des forêts (ONF) et qui ont coûté « *2 fois moins cher que par les entreprises* ».

Enfin, malgré le renforcement de l'assainissement à Lachenal, réalisé par la commune de Saint-Colomban, quatre habitants de ce hameau vont devoir se brancher sur le réseau de Saint-Alban et vont donc payer, a affirmé Georges Quézel-Ambrunaz « *une taxe de raccordement et une redevance d'assainissement comme* »

tous les habitants de Saint-Alban ». Ce qui ne pose selon ce dernier aucun problème.

Sauf que, pour M. Louadoudi, adjoint au maire de Saint-Colomban et président de la communauté de communes : « *qui doit encaisser la taxe de branchement si ce dernier est effectué sur le réseau de Saint-Colomban ?* ». Cependant, cette question n'en est pas vraiment une pour lui « *puisque après tout le monde va aller en bas de vallée ; or Saint-Alban est porteur du projet* ». Pour la redevance annuelle pas de difficultés pour Georges Quézel-Ambrunaz : « *elle revient à Saint-Alban qui a la charge de l'entretien de son réseau* ». Quant au projet de raccorder les réseaux villarins à celui de Saint-Etienne-de-Cuines « *il y aura 4 communes et chaque commune paiera au prorata de son potentiel fiscal ou selon un autre critère. Mais si Saint-Alban est maître d'ouvrage du schéma d'aménagement, c'est un syndicat intercommunal qui reste à créer qui réalisera les travaux* ».

Une question non encore tranchée à ce stade du projet. Selon P. Louadoudi : « *on ne sait pas encore si le syndicat c'est pour le fonctionnement, ou pour le fonctionnement et la construction* ». Un projet qui n'aboutirait pas avant 5 ou 6 ans...

Patrimoine

Christian Roche, chargé de ce dossier, explique que la première phase de réhabilitation de la chapelle du Pied des Voûtes débutera début septembre avec la réfection des extérieurs. Pour cela

l'ONF a déboisé pour que les matériaux puissent y être apportés et « *on est en train d'acquérir les terrains autour de la chapelle et le chalet d'à côté* ». Cette première phase comprend : la consolidation de la voûte, le remaillage des murs, la démolition de la sacristie, la réfection des menuiseries et de la porte. Coût : 46 000 euros dont 52 % de subventions (et un dossier est en cours pour « monter » ces subventions à 80 % avec des fonds européens). L'an prochain, la 2^e phase concernera l'intérieur pour un coût de 50 000 euros environ financés de manière semblable. Le toit en tôles plates sera conservé car M. Lemarié, architecte des bâtiments de France, y tient « *et on ne passera pas outre car ce monsieur est incontournable pour obtenir des subventions* ». Objectif : en 2004, le 2 juillet, on devrait célébrer à la chapelle des Voûtes la fête ancestrale. Mais « *pourquoi raser la sacristie ?* » a demandé Pierre Quézel-Mouchet. Réponse de Georges Quézel-Ambrunaz : « *D'après Lemarié ça a été rajouté* ». Pierre Quézel-Mouchet n'est pas d'accord : « *Non, on y faisait des sépultures dans le ravin des enfants morts nés, non baptisés* ».

Au sujet du patrimoine cette précision de Georges Quézel-Ambrunaz : « *Les Plans locaux d'urbanisme, anciens POS, des deux communes sont jumelés et le patrimoine est commun aux deux communes. Ainsi le chemin du patrimoine partira du four à pain, au Pied des Voûtes, passera par la chapelle, les moulins, le pont, l'église, dont la façade et l'intérieur sont à refaire car ça a 15 ans mais ça n'a pas tenu, le presbytère dont la façade et le cadran solaire seront conservés, etc.* ». Une question de Jean-Marc Bordas : « *Et le pont du Rivaud ?* ». Georges Quézel-Ambrunaz : « *On a cité les deux ponts du Rivaud et du Bouchet dans le dossier* ».

Projets communaux

Georges Quézel-Ambrunaz les passe en revue :

* La rénovation du presbytère. L'architecte est sur le point de faire le dossier du permis de construire qui est nécessaire pour demander des subventions. Une ébauche du projet est montrée sur transparent, projet dans lequel le presbytère comprendra 4 niveaux aménageables. Ce qui devrait coûter entre « 3 et 4 millions de francs ».

* La route du Mollard. « *C'est une très vieille idée dans la commune mais c'est un gros morceau. Georges Noël-Lardin travaille beaucoup sur ce projet que la DDE a estimé dans un premier temps à 6 millions de francs, puis à 4 millions en améliorant les épinglements notamment. Naturellement, une partie du financement sera demandé à la communauté de communes mais pour le reste ?* »

* Le lotissement du Mollard. « *Il y a des demandes et on part sur 10 lots environ. Mais d'abord le presbytère ensuite le lotissement. Donc pour l'instant c'est un avant projet. Par exemple, à la Doata il y aurait 3 lots de 600 à 700 m² dont l'aménagement irait avec un aménagement de*

l'entrée du village. Le dossier de permis de lotir est prêt et sera discuté à la prochaine réunion du conseil. Ensuite, dans la pente, il y a possibilité de faire un village touristique de 50 à 60 lots ».

* Salle polyvalente. « *Une maison est en vente sur la place. Il y a 3 copropriétaires mais un ne veut plus signer et réserve sa réponse pour dans 1 mois. Mais il faut que la commune soit maître de cette maison car sur les 20 manifestations de Festivillards une seule a eu lieu à Saint-Alban* ». Or « *il faut aller, là comme ailleurs, vers un certain équilibre entre les deux communes* ».

* La chaufferie au bois. Les études préliminaires de cet équipement qui ne fait « *pas de cendre, pas de fumée, pas de bruit* » sont faites. « *Samedi on votera le lancement de l'opération financée à 80 %. Le problème c'est l'approvisionnement du bois déchiqueté nécessaire pour la faire fonctionner. On peut l'acheter, pas cher, sous forme de plaquettes. On peut aussi utiliser le bois local et donc débroussailler. Mais dans ce cas il faut l'exploiter ce qui le rend plus cher. Actuellement on estime le coût des deux solutions avec l'ONF* ». Cette chaufferie sera située sous l'église.

* La ferme communautaire. La première phase de l'étude est lancée.

* Le commerce. Le commerce du Triandou ferme le 31 août et « *ça tombe bien car les travaux vont pouvoir se faire. Ils comprennent une salle de restaurant et une cuisine aux normes pour 30 couverts. Il y aura dépôt de gaz et de pain, et dans le contrat on stipulera que le pain sera pris à Saint-Colomban. Pour cet agrandissement, on aura des subventions dans la mesure où il n'y a pas de concurrence dans la commune. Pour gérer cette affaire, on proposera une gérance libre, avec une location symbolique de 1 euro, alors qu'actuellement ça coûte à la commune 54 000 francs par an plus 27 % du chiffre d'affaires, et non du résultat ! En plus, la commune comblait le déficit estimé cette année à 200 000 francs. Il n'y aura pas de jumelage avec le poste d'employé car on multiplie les risques* ». En réponse à cette question de la salle : « *Y aura-t-il concurrence avec les hôteliers de Saint-Colomban ?* », Georges Quézel-Ambrunaz répond : « *Ce n'est pas notre problème. Il y a un gâteau à faire grossir. Par ailleurs, la concurrence sera plus loyale avec Saint-Colomban dans la mesure où le commerce de Saint-Alban ne sera plus subventionné* ». L'ouverture est prévue pour Noël prochain. Sur ce sujet la conclusion a été laissée à Aurélie Darves-Blanc : « *Si ceux qui viennent ont la bosse du commerce c'est une belle affaire, moi je vous le dis !* ».

Tourisme

Sur le tourisme, Nicolas Revol a passé en revue les différentes actions à caractère touristiques qui, à Saint-Alban, sont essentiellement liées aux sentiers. Dans ce domaine, après la restauration du chemin qui conduit des Perrières à La Molette (« *une réussite, superbe, remarquable* » de l'avis général dans la salle), cette année, sera réalisé la tracé de La Molette jusqu'au chalet de l'Echaut d'en Bas, financé par le Sivav qui finance aussi l'entretien (2 coupes par an). Une nouvelle carte touristique des sentiers de l'Arvan-Villards et du canton de La Chambre est en vente (3 euros). Par



■ Journée portes ouvertes à l'école du Premier-Villard.

Réunion d'information

Suite de la page 12

ailleurs « La rénovation du tour Arvan-Villards est impérative car il est en limite d'être déclassé. Il y aura un topo-guide dans 2 ou 3 ans. Le Sivav est d'accord pour cette rénovation mais il va arrêter de financer des sentiers non intercommunaux. Ce sera donc à la communauté de communes de le faire pour les sentiers villarins avec une possibilité de subventions à 60 %. L'emploi-jeune de Saint-Alban va entretenir les sentiers de la forêt du Nant et les sentiers intervillages aussi ». Pour Jean-Marc Bordas : « Les Amis des Villards ont de l'argent, ils pourraient participé à cet entretien ; et puis il faudrait que les sentiers soient balisés ». Car en effet, de l'avis général, le balisage des sentiers villarins est déplorable (lire page 15).

Pour terminer, Nicolas Revol est intervenu à propos de la Maison du tourisme « dont le directeur est absent depuis plusieurs mois. Il faudrait redéfinir la mission de la maison du tourisme : soit elle tourne avec des bénévoles et c'est un comité des fêtes, soit on y affecte des professionnels. Une

« Il faut redéfinir la mission de la Maison du tourisme »

commission intercommunale s'est chargée de redéfinir le poste du directeur, un appel d'offre va être lancé pour le pourvoir ». A ce sujet, Georges Quézel-Ambrunaz a indiqué « qu'il faut que le nouveau profil repasse en communauté de communes. Ce n'est pas à nous à choisir, mais le travail de la commission sera soumis à la communauté de communes ». Pour Patrick Louadoudi « c'est une hypothèse ».

Sur cette question du tourisme, Georges Quézel-Ambrunaz a précisé : « qu'après le 11^e contrat de plan, qui était centré sur le développement des remontées mécaniques, il va y avoir un 12^e contrat de plan qui s'appellera dossier station moyenne, et qui va privilégier les randonnées. Pour le constituer, le responsable d'un bureau d'étude mandaté par le Sivav passe avec le président dans toutes les communes. On a quelque chose que les autres n'ont pas, ce sont les randonnées été/hiver et le Sivav est d'accord pour financer complètement une étude prospective sur le massif qui déborderait sur l'Isère, de façon à définir un produit ».

AFP

Emile Quézel-Yoyon fait le point en quelques minutes : on passe dans une phase pratique avec le débroussaillage de 4 secteurs sur le territoire de l'AFP (lire page 10).

Questions agricoles

* Eau. Michel Donda a expliqué que la commune a un problème d'eau. La source qui alimente le réservoir des Perrières est faible pour les besoins de Saint-Alban. Aussi, puisqu'il faut rechercher de nouvelles sources dans le cadre du projet de gîte d'alpage au Merlet, pour y amener l'eau, va-t-on en rechercher également pour la commune. Deux zones ont été délimitées dans la combe du Merlet et les études sur 6 sources sont en cours. Question : « Pourquoi ne pas demander de l'eau au Syndicat de moyenne Maurienne, eau qui vient du réservoir des Roches ? » Réponse : parce que la source des Roches ne « serait pas constante », et qu'on « risque de nous la faire payer au prix pratiqué en bas de vallée ». Et puis, argument supplémentaire en faveur de ces études dans la combe du Merlet : des communes du canton de La Chambre, qui n'appartiennent pas au Syndicat de moyenne Maurienne, sont

demandeuses car, elles aussi, connaissent ou vont connaître des problèmes d'alimentation. L'administration est donc intéressée par ces recherches de nouvelles sources et pousse ce projet. Par ailleurs « puisqu'elles sont entièrement financées, on laisse faire ces études et on verra après ce qu'il y a lieu de faire ».

* Michel Donda a parlé ensuite de la ferme communale, communale car c'est la commune de Saint-Alban qui fait les études, et intercommunale puisque ensuite, si le projet est jugé viable, c'est la communauté de communes qui reprendra le dossier. « Les études sont lourdes. Aujourd'hui, le diagnostic est fait par la chambre d'agriculture. Mais ce sera très long parce que ce diagnostic comprend trois points d'études, chacun prenant 6 mois, et que cet organisme est actuellement bien occupé par le projet du TGV ». Seront également réglés « les problèmes des tas de fumier qui posent des problèmes sanitaires et qui doivent être à 50 mètres des maisons » a ajouté Georges Quézel-Ambrunaz qui a précisé que pour cela « une étude sur l'aptitude des terrains à l'épandage et un diagnostic sur les effluents agricoles sont en cours ».

* C'est enfin le projet du gîte d'alpage. D'après Georges Quézel-Ambrunaz, « il y a actuellement un effort départemental pour la revalorisation du pastoralisme. Or après le Beaufortin et la Tarentaise, c'est le tour de la Maurienne et notamment du massif de Belledonne d'en bénéficier ». On connaît le projet : 18 lits plus l'appartement (avec deux chambres), et une ligne budgétaire de la communauté de communes qui ne sera pas dépassée (M. Donda : « on baissera le nombre de lits pour rester dans l'enveloppe s'il le faut »). De l'avis général, ce projet demandera du temps. L'accès à ce gîte d'alpage sera important. Jusqu'à l'Echaut c'est l'ONF qui s'en occupera pour exploiter la forêt communale. Au-delà, il y aura un nouveau tracé (dessiné sous la responsabilité du responsable Savoie des alpages) qui sera réservé uniquement aux agriculteurs ; il y aura donc une barrière. « Comment fonctionnera ce gîte d'alpage ? » M. Donda : « Pour le gîte, ce sera un bail commercial ou un contrat d'affermage aux risques et périls du preneur. Il faut bien savoir que ce gîte sera dans un circuit, dans un maillage, et si ça marche, cette expérience sera dupliquée dans la combe du Tépey à Saint-Colomban.

Pour le côté ferme, pour l'alpage, il y aura un bail rural ».

A ce stade de la discussion, deux questions. L'une de Noëlle Noël : « Que fait-on des alpagistes actuels ? » et l'autre de M. Lauminy, qui, coupant un peu le fil du débat sur le gîte, a pris la parole pour revenir sur la ferme communale et « regretter la lenteur avec laquelle ce dossier avance alors que, d'après vos déclarations électorales, c'était votre souci premier », et demander, concernant l'AFP « comment on s'y prend actuellement dans la vallée des Villards pour débroussailler ? Il faut aller vite et s'attaquer à 40 hectares de nature exploitables ! ».

A ces questions plusieurs réponses. Pour M. Louadoudi « L'AFP est l'outil de la communauté de communes pour débroussailler. Sur 31 hectares il y en a 4,5 de traiter depuis la création de l'AFP en 2001 ». Et : « On va mettre en place un plan quinquennal pour déboiser 5 zones. A Saint-Colomban c'est entre le Chef-Lieu et le Châtelelet ». Puis, élargissant le

débat, M. Louadoudi précise : « On intervient avec des fonds publics sur des terrains privés pour des personnes privées. C'est un problème et la question se pose : ce dispositif ira jusqu'à quand ? ». Pour M. Donda : « C'est long administrativement pour faire avancer ces dossiers même si on appelle toutes les 3 ou 4 semaines ». Enfin Georges Quézel-Ambrunaz explique que « la combe du Merlet est sous-pâturée. Il faut introduire des bêtes et comme les bêtes ça ne suffit pas il faut ajouter quelque chose ; c'est le gîte. Mais au départ c'est un projet pour les alpagistes. Et ceux qui y sont actuellement présents ne seront pas chassés. Les terrains sont publics et il y a beaucoup de communaux cultifs, mais il y a aussi, sur les terrains privés, 60 propriétaires à l'hectare ! On va donc faire une ou deux AFP sur la commune mais c'est du travail !! Quant aux études pour la ferme communale, elles sont très longues. Lorsque nous préparions les élections je l'avais dit à mes collègues : ils nous faudra de la modestie et de la patience. Néanmoins je trouve qu'on a bien avancé en 1 an et 3 mois ». Pour René Emieux : « On ne peut pas avoir le gîte sans la ferme ». Michel Donda : « C'est pour cela qu'on étudie tout ensemble ».

M. Lauminy intervient de nouveau pour dire que les réponses à sa question sur la lenteur du projet de ferme communale « ne sont pas recevables ». Alors Georges Quézel-Ambrunaz, calmement lui répond : « On est méchant avec moi donc je vais être méchant aussi ; quand on est arrivé à la mairie, en 2001, on a trouvé aucun dossier sur ce projet sur la table du conseil ».

Ensuite M^e Huguette Jamen a posé la question du vératre qui est noir dans la combe du Merlet. La réponse du maire a été claire : « Une analyse est en cours. Si l'analyse montre qu'il y a eu du désherbage on portera plainte » montrant par là qu'il avait bien compris le non-dit de sa question... C'est le moment qu'a choisi une bonne moitié de l'auditoire, dont M. Lauminy, pour quitter la salle, sans doute lassée par près de 4 heures de réunion. Dommage car c'est alors que Michel Donda a abordé le problème du bail sur l'alpage du Merlet, rappelant les nombreuses réunions de concertation avec les alpagistes actuels. Georges Quézel-Ambrunaz en a profité pour affirmer que « si Rosette n'a droit à rien, car elle est en

retraite, on lui proposera quelque chose pour qu'elle continue à aller en alpage ». Ajoutant à

propos des personnes éventuellement intéressées par la gestion de ce gîte d'alpage que « chaque fois qu'on en parle avec Béatrice, elle est d'accord. Alors on est prudent car c'est un oui oral. On verra après. Par ailleurs il y a deux personnes de Saint-Colomban qui sont venues pour demander s'il y avait des possibilités à Saint-Alban et on a parlé du gîte. Et puis d'après la chambre d'agriculture on en trouverait pas autant qu'on veut mais presque. A Valloire celui qui a pris est un Bourguignon et ça marche très bien ». Pour M. Louadoudi : « Pour que cet espace retrouve la paix, disons civile, ne faut-il pas trouver quelqu'un de l'extérieur ? C'est juste une question ».

La réunion s'est achèvée sur cette question, un peu dans la confusion, et sans qu'aucun des opposants au projet de gîte d'alpage, dont les principaux étaient dans la salle, n'ait saisi l'occasion pour expliquer publiquement ses raisons, et engager avec les élus un débat contradictoire à tous.

E. T.-P.

M. Lauminy quitte le groupe de travail municipal

Suite à la réunion publique d'information des élus de Saint-Alban, M. Lauminy, ancien maire de Saint-Alban (1995-2001), a informé le maire actuel qu'il ne participerait plus aux réunions du groupe de travail municipal (30 août 2002).

Cette décision fait suite aux questions posées par M. Lauminy, ce jour-là, sur le retard qu'a subi, selon lui, la mise à l'étude du projet de ferme communale, et à la réponse de Georges Quézel-Ambrunaz qui disait, en substance, qu'au moment de son installation à la mairie, il n'avait trouvé aucun dossier sur ce projet (lire ci-contre).

Dans sa lettre, M. Lauminy rappelle d'abord les conditions dans lesquelles il a exercé son mandat « commencé avec une majorité de 7 élus (...) » pour se retrouver « en moins de 2 ans, minoritaire avec deux fidèles dont Albert Cartier dont je ne dirais jamais assez de bien. »

Dans ce contexte : « Il a fallu assurer la finition du bâtiment communal, commerce compris, meubler les appartements, agencer le commerce, régler des formalités avec les douanes, les impôts, le procureur de la République, acheter une licence, trouver une forme de gérance et recruter une gérante. L'année 1997 a été « chaude ». D'autant que l'opposition désireuse de marquer des points se mit à lancer quelques actions .. »

Ainsi « La remise des pompes (...) est devenue salle pour les chasseurs puis salle d'animation. Au prix d'empoignades homériques qui provoquèrent la démission d'Albert Cartier au printemps 1997. Dès lors, je me suis retrouvé seul pour assurer le travail en mairie et à l'extérieur. Ensuite, la majorité, déclarant le gîte d'étape hors normes pour manque d'espace, fit étudier le déplacement de la mairie dans la cure. Ce dossier est édifiant et celui-ci au moins vous devriez le retrouver en mairie. De même que celui du projet de lotissement au Planchamp. Déjà contestable au départ, il devint vite infaisable quand la majorité accorda toute son attention aux protestations de certains propriétaires » « Mais que de réunions et d'affrontements qui nous amenèrent aux élections 2001. Ce qui, avec mon intervention auprès du sous-préfet, évita à la commune un faux pas d'importance ».

Plus loin, M. Lauminy précise, qu'il est toujours : « resté conscient du marasme dans lequel la commune s'enlisait » et que c'est pour cela qu'il a provoqué, dès 1999 « la formation de ce qui est aujourd'hui le groupe de travail dont est issue l'ossature du conseil que vous présidez ».

Et d'ajouter : « Voilà pourquoi en 5 ans et demi je n'ai pas trouvé le temps d'engager, avec le district, le début d'une étude de ferme. Le projet me tenait à cœur, autant que maintenant, et cela aurait été un travail plus gratifiant que la galère que j'ai vécue. Je vous rappelle que depuis avril 2001 j'essaie de vous alerter sur ce complexe : débroussaillage-ferme - chalet d'alpage ; avec toute la difficulté de retrouver un équilibre nerveux et celle d'assumer la position d'ancien maire qui n'est pas aussi facile qu'il y paraît .. »

Et de conclure que, désormais, il ne serait « l'inconditionnel que de l'intérêt général ».

E. T.-P.

Ferme-gîte d'alpage du Merlet Les opposants se mobilisent

Sujet de discorde ou réflexion salutaire ? une pétition circule « pour la sauvegarde de la combe du Merlet, de sa faune, de sa flore », et « contre la construction d'une ferme-gîte d'alpage et de sa route d'accès ». Son objectif ? : « attirer l'attention de la population sur le fait que la création d'une ferme-gîte d'alpage aux Granges n'a pas d'intérêt, expliquer pourquoi, et donner d'autres solutions ». Elle a été signée par une centaine de personnes, gens du pays, résidents secondaires, randonneurs, et ses instigateurs affirment qu'elle pourrait l'être par d'autres personnes si celles-ci n'éprouvaient, selon eux « des appréhensions » à le faire.

La tradition pastorale est très ancienne dans la combe du Merlet puisque ce fut un des premiers lieux occupé par l'homme au néolithique comme en témoigne la pierre à cupules de La Loze.

Aujourd'hui, cette magnifique combe est exploitée par 3 agriculteurs, les enfants de Esprit Darves-Blanc décédé en 1992. Une grande partie des terrains appartiennent à cette famille dont une partie est sous le régime des communaux cultifs(*). Rosette Darves-Blanc est aux Granges avec ses vaches ; elle garde ce droit, dit-elle, « à titre personnel malgré la retraite ». Michel Darves-Blanc, qui est à 6 ans de la retraite, estive à La Loze avec un troupeau de chèvres. Quant à Ulysse Darves-Blanc, celui qui a le plus modernisé son exploitation, il a son lieu d'alpage à La Vieille Route où paissent ses moutons qui parcourent aussi, alternativement, les plateaux du Balais, du Triandou, et le versant de l'Echaut, lors de la montée ou de la descente des alpages.

Rosette et Michel Darves-Blanc ont adhéré à l'idée de cette pétition car, selon eux, « ce projet n'a pas lieu d'être ».

D'abord pour des raisons de coût, qu'ils jugent, mais ils ne sont pas les seuls « exorbitant » pour une petite commune comme Saint-Alban, même si des subventions sont escomptées.

Mais « si l'on veut quand même faire quelque chose », il leur semble nécessaire de dissocier « le bâtiment agricole du gîte d'alpage » car « le premier n'a pas d'utilité à cet endroit car la tradition, dans la combe du Merlet, est aux petits chalets d'estive abritant femmes et enfants, autrefois, aujourd'hui le berger ». Pour eux, il serait plus judicieux que « la municipalité porte son action sur la remise aux normes de ces habitations temporaires en les agrémentant d'un peu de confort », et « aménage les accès, en respectant le paysage, et en les réservant aux agriculteurs et aux chasseurs » ce qui serait « utile pour y acheminer nourriture et productions ». En somme « ne pas faire un aménagement moderne pour une seule famille » dans la combe du Merlet, mais penser « à une ferme près du village dont l'urgence se fait sentir un peu plus tous les jours car le débroussaillage est urgent », et à « l'installation d'un nouvel agriculteur aussi ».

Et le gîte d'alpage ?

Selon Rosette et Michel Darves-

Blanc : « la fréquentation n'est pas certaine et cet investissement risque de ne pas être rentable comme on le voit aujourd'hui au bar du Triandou, et un gérant, même s'il est paysan en même temps, aura du mal à joindre les deux bouts ». Un sentiment qui serait largement partagé dans la commune, y compris par des personnes qui n'ont pas voulu s'associer à la pétition.

Par ailleurs, si l'on veut vraiment créer un gîte de groupe ou un refuge il faut le construire plus haut. L'emplacement projeté est trop près du village, à une heure de marche seulement si bien que, selon eux : « les randonneurs arrivant là préféreront descendre au gîte du Chef-Lieu, ou, s'ils ont terminé leur ballade, repartir chez eux ». Plus haut, mais où ? « Vers le col du Merlet, les Balmettes, les lacs Morétan où ailleurs sur le massif, pour servir d'étape pour la nuit en vue d'une ballade le lendemain » ce qui permettrait de s'ouvrir « au massif de Belledonne » et à ses possibilités. Pour nombre de pétitionnaires en effet « l'avenir de la vallée est là, en été et même en hiver avec le ski de randonnée qui prend de l'essor aux Villards »

En dehors de son coût et de son utilité, cette ferme-gîte est contestée également car son emplacement serait situé au confluent « de couloirs d'avalanches bien connus » (la municipalité devrait d'ailleurs engager des études complémentaires sur ce point du dossier), dans un endroit à viabiliser d'où des travaux de piste d'accès et d'adduction d'eau qui « détruirait la flore et défigurerait le paysage ». Selon les experts, le paysage de la combe du Merlet est typique d'un fond d'auge glaciaire. C'est une des dernières zones humides d'altitude où poussent des plantes rares, fleurs, graminées et arbustes. Sans parler du fait que, selon les Darves-Blanc, les pâturages actuels « ne donneront jamais, sur les pentes ou sur les plateaux, plus d'herbe qu'actuellement car la qualité du sol ne le permet pas ».

Quant aux travaux pour amener l'eau à l'endroit choisi pour construire ce bâtiment, outre qu'ils sont jugés, là encore, « coûteux », ils inspirent des craintes notamment en cas de captage de la source du Merlet.

Alors que chaque petit chalet « peut avoir un petit captage individuel sanitairer correct à peu de frais ». Certes, la municipalité pourrait trouver là l'occasion de « renforcer la capacité du réservoir communal ». Mais dans ce cas, selon plusieurs pétitionnaires « le captage de la source des Fouages serait suffisant pour faire face au surplus de la population estivale ».

En conclusion, pour ceux « qui ont vécu là de tout temps » ce projet risque de « défigurer un pays qu'ils connaissent et qu'ils aiment », même s'ils l'entretiennent un peu moins. « Quand ce pays se meurt petit à petit il faut réfléchir à la responsabilité de chacun et faire preuve de compréhension et d'intelligence. »

André Gamel

(*) Parcelles communales à jouissance héréditaire.

la mure bianco
TOTAL Food Premier
COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS
PONTAMAFREY 04 79 83 40 38
Gérez en douceur votre budget chauffage
Contactez notre service dépannage
LA MURE BIANCO locataire-gerant de la société CHARVET

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste
ARTISAN MAÇON
Devis gratuit - tous travaux
Les Roches
St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08

SAINT-COLOMBAN

Avec le col de Bellard, la commune achève l'équipement de son domaine skiable

Pour lancer la réunion publique d'information qui s'est tenue le 20 août à La Pierre, René Mugnier, maire de Saint-Colomban, a fait le point sur les travaux en cours.

Le terrassement nécessaire à l'installation d'un télésiège allant au col de Bellard est pratiquement terminé. L'entreprise Vernier va procéder à l'installation de la remontée qui devrait être opérationnelle dès cet hiver. Sur l'immobilier, rien de bien nouveau à ce jour. Le site de la Perrière bénéficie toujours d'un permis de construire, mais celui du Mollaret devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis. M. Maulin rappelle « régulièrement le problème des pénalités, histoire d'entretenir le moral ». L'aire de loisirs se met en place avec la construction du terrain multisports du Clos. Le plan d'eau, vu sa complexité fera l'objet d'une 2^e tranche. Le tout sera parachevé par un parcours de santé dont le tracé est en discussion.

Autres réalisations : des travaux à la cure, et le goudronnage devant la salle des fêtes avec la pose d'un tapis spécial, au pied du mur d'escalade, qui amortit les chocs. Sont prévues : la réalisation de la route de La Pierre, la réfection de la chapelle de La Pierre, et la remise en état de l'église, par tranches.

Puis le débat s'est instauré au hasard des questions posées.

• M. Maurice Frasse a interpellé les élus sur la remise en état de la route de Fremezan. Celle-ci, suivant l'accord intervenu entre la commune et l'ONF, sera remise en état avec une prise en charge moitié par l'ONF et moitié par la commune, plus une participation du Syndicat d'adduction d'eau de moyenne Maurienne pour la prise en charge de 850 mètres suite à la détérioration qu'il a occasionné. Cependant, si un accord de principe a été trouvé, les modalités de son application restent floues.

• M. Alfred Bozon demande des éclaircissements sur le fonds de concours que la communauté de communes doit, verser à la commune. Il sera constitué par un emprunt de 2 millions d'euros (13,6 millions de francs) sur 15 ans (à taux variables) avec un différé de remboursement jusqu'en 2005.

• La boulangerie est maintenue. « C'est un service public rendu par la municipalité aux Villarins ». Un appel d'offre a été lancé pour trouver un nouveau gérant.

• M. Frasse est intervenu sur le stockage des anciennes remontées mécaniques près du garage de la dameuse. Selon René Mugnier : « Le problème est du ressort de la Satvac qui a été interpellée sur le sujet et a commencé un début de nettoyage. Pour ce qui est des vieux engins qui appartiennent à la commune, ils devraient être vendus et débarrassés par un ferrailleur le plus tôt possible ».

• Une somme de 260 000 francs a été allouée à la remise en état du bâtiment de l'écomusée (La Pierre) pour le recrépissage, l'habillage des blocs de béton, le système de spots, la menuiserie et le plancher.

PARET-GRIS JACQUES Sarl
CENTRE USINAGE FAO
Mécanique de Précision
Matériel Aéroportuaire - Réparation Industrielle
Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guyemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

• Une nouvelle demande de permis sera déposée pour construire au Mollaret. A ce sujet, quelques habitants de La Pierre ont demandé à être tenus au courant de l'évolution du projet, qui sera probablement moins dense que le premier, et ont souhaité que les constructions n'interviennent que lorsque celles de La Perrière seront achevées. Or sur ce site, le bâtiment G et les autres prévus sont toujours en attente d'un promoteur car le problème est complexe, et les intervenants nombreux.

• Concernant la liaison des domaines skiables, l'an prochain « devrait voir la réalisation du télésiège des Chérennes. La liaison devant être réalisée en 2004, et celle avec La Toussuire envisagée pour 2005. Quant au col de Bellard les travaux sont en cours et le col devrait être accessible pour le ski dès la saison 2002/2003 ».

• Pour permettre l'installation de jeans, il convient de travailler sur la pluri-activité. C'est là un vaste débat qui a d'ailleurs fait l'objet d'une réunion de travail organisée par la communauté de communes, la Mission locale de Maurienne et l'ANPE.

• Les usagers ne sont pas satisfaits du traitement des ordures ménagères durant les mois d'été. Il est rappelé que jusqu'ici cette prestation est prise en charge par la communauté de communes. Cependant, le Sirtomm semble vouloir facturer ce service à chaque particulier. Pour éviter une telle solution, les élus travaillent sur un éventuel ramassage fait directement par la vallée. Quant au tri sélectif de la déchetterie, il n'est pas respecté par les gens. Les employés doivent tout retirer des bennes avant leur enlèvement. Il est donc envisagé une aire où tout le monde déposerait tout en vrac, les employés effectuant ensuite le tri. La question est à l'étude.

• Assainissement. Le projet visant à « descendre » les eaux usées dans la station d'épuration de Saint-Etienne-de-Cuines est « en piste ». Les élus seront vigilants sur le tracé (même si cela relève de la DDE), et ont rappelé qu'ils étaient contre la taxe d'assainissement.

• Déboisement. Profitant du plan de développement rural, un plan quinquennal a été arrêté comprenant 5 zones dont celle allant des peupliers au pont du Châtelet.

• Ont été ensuite évoqués les problèmes récurrents : amélioration de l'intérieur des hameaux, parking de Lachenal (à propos, ce village doit être désenclavé par une nouvelle route en bas du hameau dont l'étude est en cours), circulation entre le Chef-Lieu et le Martinan, voie piétonne entre le bar Girard et La Perrière, information sur le gîte d'alpage du Merlet, et celui, en devenir, du Tépey, maillage des structures, information sur le traité d'affermage du camping.

Enfin, plusieurs personnes ont souhaité une réunion publique d'information sur les finances de la communauté de communes.

**Bd Patillon
et G. Pautasso**

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

SENTIERS

Une commission s'attaque au problème

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Maison du tourisme (24 août), il est apparu que la demande n'est pas satisfaite de manière correcte concernant les sentiers de randonnée : mauvais balisage, signalétique complexe, mauvaise signalisation des départs d'itinéraires, manque d'informations. Et pourtant la randonnée est de loin l'activité la plus pratiquée pendant la saison estivale.

Face à cette situation, la commission sentiers de la Maison du tourisme (constituée de Jean-Paul Martin-Cocher, Norbert Combet et Nicolas Revol) s'est réunie le 7 septembre pour dresser un état des lieux et définir quelques axes de travail.

De nombreux itinéraires de randonnées ne semblent pas être satisfaisants au niveau de la signalétique. Ceux dont l'entretien est à la charge du Sivav (entretien réalisé par l'ONF) sont correctement entretenus malgré quelques points à améliorer encore (départs d'itinéraire notamment).

D'autres itinéraires très fréquentés, tels que ceux conduisant au lac et au col des Balmettes, au lac et au col de la Croix, le tour de Pays Arvan-Villards, ne sont actuellement ni balisés, ni entretenus. Pour certains d'entre eux, des dossier de subventions sont en train d'être déposés. Ainsi pour le tour Arvan-Villards, le Sivav a déposé un dossier de subvention auprès du conseil général pour le remettre en état, modifier une partie de l'itinéraire en fonction des hébergements, et éditer un topo-guide mettant en valeur ce tour de Pays et des itinéraires annexes. L'itinéraire du lac et du col de la Croix devrait être, lui, aménagé dans le cadre de la revalorisation du col du Glandon.

Dans le cas où ces itinéraires ne pourraient pas être tous remis en état (surtout au niveau de la signalétique) pour l'été

prochain, la commission a décidé de mobiliser quelques bénévoles pour les baliser, de manière transitoire, en attendant une aide financière plus conséquente pour les aménager comme il se doit. Par ailleurs, compte tenu de la volonté de l'Association des amis des Villards d'aider (financièrement) à la remise en valeur d'itinéraires, la commission va essayer de définir avec elle les projets possibles.

Concernant la promotion et l'information, malgré la très grande quantité d'itinéraires fréquentables dans la vallée, un certain nombre de personnes (touristes ou non) ne les connaissent pas faute d'information suffisante. Pour régler ce problème la commission va remettre à jour des topos réalisés et vendus par la Maison du tourisme en y incluant les données VTT et équestre.

Elle va également réaliser une carte touristique de randonnée. Il en existe déjà une depuis cet été pour le canton, mais elle ne mentionne pas tous les itinéraires de petites randonnées. L'objectif de la commission est de fournir un document d'information plus poussé, décrivant essentiellement des itinéraires faciles pour les randonneurs ne pratiquant pas ou peu la lecture des cartes topographiques de l'IGN. Pour cela, il faudra probablement solliciter une entreprise de conception cartographique, et trouver les fonds nécessaires afin de réaliser carte et topos pour l'été prochain.

La commission va ensuite remplacer les panneaux d'informations (sur les randonnées) présents dans les différents hameaux de la vallée : les itinéraires indiqués ont souvent changé et d'autres ont été créés.

Enfin, la commission a décidé de mettre en valeur, de manière cohérente à l'intérieur de la Maison du tourisme, toutes les informations relatives à la randonnée.

SIVAV

Les représentants villarins demandent un peu de « transparence »

Le comité syndical du Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards (Sivav) s'est réuni le 11 septembre dernier à Saint-Colomban.

Cette réunion a donné lieu à des débats animés et parfois tendus, notamment quand il a été question de l'avenir de l'Office de promotion des Sybelles (OPS) dont la situation financière est pour le moins délicate.

Les responsables syndicaux avaient à débattre du statut juridique à donner à cet organisme pour qu'il réponde aux besoins du tourisme en Arvan-Villards.

Les conclusions de la commission du Sivav chargée de redéfinir les missions et l'avenir de l'OPS (qui a travaillé en collaboration avec le cabinet Orgalis) ont conduit les élus à opter (à la majorité, mais sans qu'un vote formel ait eu lieu) pour la transformation de l'OPS en une société d'économie mixte (Sem). Jean-François Cheynier (vice-président de l'OPS) a alors souligné qu'il fallait : « maintenant, très vite, déterminer l'apport de chaque partenaire au capital de cette Sem, définir la répartition des participations annuelles, et établir les règles de fonctionnement du futur conseil d'administration ». Ainsi, la prochaine étape, qui devrait être atteinte sans doute avant la fin de l'année, sera-t-elle la définition des nouveaux statuts de l'OPS.

Côté finances, l'OPS serait en cessation de paiement, ne disposant, tout au plus, juste de quoi régler les salaires de septembre et

peut-être d'octobre. Cette situation tient essentiellement au fait « que des cotisations ne sont pas rentrées, notamment celles de l'Office de tourisme de La Toussuire, de la Satvac et de la Samso, ce qui représente près de 1 million de francs ». Aussi l'OPS est-il contraint aujourd'hui de demander au Sivav, organisme fondateur, une caution financière pour que le Crédit mutuel lui permette de continuer à fonctionner.

Face à cette demande, certains élus se sont interrogés : « Comment prétendre refonder l'OPS en une Sem avec des acteurs qui n'ont pas respecté les règles du jeu précédentes ? ». Patrick Louadoudi, représentant de la commune de Saint-Colomban, a souligné qu'il proposera à sa commune de ne pas verser les cotisations à l'OPS si la situation reste inchangée. Nicolas Revol, représentant de la commune de Saint-Alban, a insisté, lui, sur le fait « qu'il faut avancer en parlant ouvertement des conflits qui agitent collectivités, élus et partenaires privés à l'intérieur de l'Arvan-Villards sans vouloir se les cacher ».

Finalement, un consensus s'est dégagé pour accorder à l'OPS une caution financière à la condition impérative que le Sivav s'adresse aux partenaires n'ayant pas payé leurs cotisations pour qu'il le fasse. Une démarche que Jacky Balmain, président du Sivav, n'a pas jugée « bonne », estimant « ne pas être certain de la conformité de cette décision dans la mesure où les partenaires

POINT DE VUE

Remettre les chemins en état de marche

« Il faut jardiner notre vallée. » La phrase, explicite, est de feu Pierre Bozon, maître de conférences, écrivain à ses heures.

Oh certes, l'aspect sauvage des paysages présente aussi des attraits. Loin de nous l'idée de faire des autoroutes forestières et pastorales, mais comme l'écrivait Pierre Bozon, il y a déjà 30 ans, il y a urgence à remettre en état de marche nos chemins cadastrés, donc publics (*lire ci-contre*).

Alors, sous l'impulsion de l'Association des Villarins et amis des Villards et de Vivre aux Villards on peut se prendre à rêver en des lendemains meilleurs, en des temps nouveaux. On peut imaginer une douzaine de solides gaillards jouer, à grandes volées, de leurs hachettes, élaguer les branches folles, réduire les buissons envahissants, repousser des pierres rondes tombées sur les vieilles pistes, sabrer avec leur bâton, comme on tue une vipère, un lacis de ronces qui serpente sur le sol et dans lequel le pied s'empêtre.

Derrière l'équipe de pointe, quelques dames en ribambelle tiennent, d'une main, un pot de peinture et, de l'autre, un gros pinceau, et balisent, à intervalles réguliers, d'une balafre rapide, ici un tronc, là l'appui d'une barrière épargnée, ailleurs un bloc de schiste d'un muret à demi éboulé. A la question saugrenue que leur posent des curieux, ils répondent invariablement : « Nous rouvrons les vieux chemins ! ».

Ouvrir les chemins tombés en déshérence ou seulement parcourus plusieurs fois l'an par des chasseurs de chevreuils ou de sangliers. Réhabiliter ces voies antiques que certains se souviennent encore avoir parcourues dans leur enfance derrière les bêtes qu'on envoyait conduire à l'abreuvoir ou à la traite, puis ramener aux prés. Redonner vie à ces tracés ancestraux devrait s'apparenter à une libre entreprise collective et communautaire où l'enthousiasme et une certaine idée de la foi soulève des montagnes d'inaction. Le travail ne manque pas à Saint-Alban, au-dessus des hameaux, entre le Bessay et le Pied des Voûtes. Dernièrement je suis allé reconnaître,

avec mon chien, quelques sentiers oubliés sur la liste des randonnées officielles : chemins communaux du Planchamp au Bessay, des Ravières, du Tovet, du Tumelet, des Jouvières, du Balaïs... Que de travail en perspective et qui ne reviendrait pas cher. Quelques subides pour offrir quelques outils aux défricheurs bénévoles, un casse-croûte et quelques pots de peinture. Sachant que ce premier chantier ne serait que le prélude à d'autres projets plus ambitieux peut-être, comme la réhabilitation des chalets d'alpage et des remues.

Mais là, c'est une autre histoire !

Claude Gauterin

Pierre Bozon écrivait (*) : « Un quart de siècle a suffi pour semer la solitude, faire du jardin soigné un espace sauvage et rébarbatif. Les gens s'en sont allés, les uns au cimetière, les autres vers les villes et leurs attractions (...) Mais en attendant que notre vallée s'épanouisse à nouveau entre des mains paysannes, c'est à nous, membres de l'association des amis de Saint-Colomban, qu'il convient de faire les premiers gestes, d'entreprendre les premiers actes de résurrection.

» Il faut en premier lieu remettre en état les chemins qui sont portés sur le cadastre. Il faut que, bénévolement, nous consacrons, chaque été, quelques heures à rendre vie aux sentiers envahis par les épines, les ronces, les orties, les sureaux, les pierres, et ces voies rénovées rendront service à tous, permanents comme touristes. Il faudra aussi faire disparaître les remises qui enlaidissent nos villages, et s'attacher à faucher les prés incultes, au moins le long des routes et passages fréquentés (...), faire la toilette enfin de tous ces champs ou pâturages qui, un jour prochain, seront rendus à leur véritable vocation. Il faut jardiner notre vallée. C'est un impératif absolu si nous voulons qu'elle redeviene attrayante, si nous voulons qu'une station touristique humaine s'y installe (...).

(*) *Le Petit Villarin*, numéro 4, juillet 1973.

souligné, l'ONF a l'avantage d'être la seule entreprise spécialisée dans ce domaine et connaissant déjà le terrain. Faut-il proposer, comme le font déjà certaines stations, à des saisonniers des remontées mécaniques un contrat à durée déterminée sur une partie de l'été ?

Enfin, et alors que le Sivav envisage de changer de locaux, les représentants villarins ont soulevé la question de « la confusion » qui existe entre la communauté de communes de l'Arvan (qui regroupe les 8 communes de l'Arvan) et le Sivav. En effet, ce dernier va financer l'achat de nouveaux locaux dont la communauté de communes de l'Arvan devrait bénéficier.

Même chose pour le poste de Mme Patricia Crozat, secrétaire du Sivav, qui travaille aussi pour la communauté de communes de l'Arvan. Pour le président du Sivav, le temps de travail de Mme Crozat concernant la communauté de communes de l'Arvan « est bien comptabilisé et ne rentre pas en ligne de compte dans le budget Sivav ».

Mme Hustache, maire de Saint-Jean-d'Arves, s'est étonnée de cette « suspicion de la part des Villards ». Mais pour les représentants villarins qui ont dénoncé cette situation, la jugeant malsaine, il s'agissait simplement « d'une exigence de transparence ».

En fin de compte, M. Balmain a décidé d'organiser prochainement une réunion pour régler ces problèmes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 12 JUILLET 2002

Absents : Annie Bordas (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz) et Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Michel Donda).

En début de séance Michel Donda demande la parole pour lire une lettre, adressée le 9 juillet au président de la communauté de communes, dans laquelle les représentants de la commune de Saint-Alban expriment leur désaccord sur le fait que le conseil de la communauté de communes a été convoqué sans réunion préalable de bureau comme cela avait été le cas jusqu'à présent. En conséquence, dans cette lettre, ils demandent le report de ce conseil.

Le président répond que, suite au recours déposé par la commune de Saint-Alban sur la parité, et dans l'attente de la décision du tribunal administratif, il ne souhaite pas alourdir le mode de fonctionnement de la communauté de communes, comme indiqué lors de la précédente réunion. En conséquence, s'en tenant à la stricte application du code des collectivités territoriales, il est le seul à pouvoir prendre la décision de convoquer le conseil.

Sur ce sujet Jean-Noël Favre-Bonté estime que, de toutes façons, le bureau ne sert à rien car ce sont les mêmes discussions qui sont reprises en conseil et en bureau. Enfin, René Mugnier indique, en qualité d'ancien président, que « le fonctionnement du bureau était une tromperie sur la marchandise et qu'il fallait y arrêter ».

Suite à la lecture du compte rendu du conseil précédent, Michel Donda regrette que les débats qui ont eu lieu lors de ce conseil n'aient pas été transcrits dans le compte rendu. Ce compte rendu est néanmoins approuvé à l'unanimité.

1-Modification des statuts

Le conseil accepte (unanimité) de modifier les articles 4 et 5 des statuts de la communauté de communes. A l'article 4, il est ajouté le texte suivant : « En cas de disparition, démission, ou révocation d'un délégué à la communauté de communes, la

commune concernée procède à l'élection d'un nouveau représentant ». L'article 5 est libellé de la manière suivante : « Le bureau de la communauté de communes comprend un président, deux vice-présidents, assistés par trois délégués communautaires donnant ainsi un bureau de six représentants (trois de chaque commune) ».

2-Ecole de musique

Suite à la demande d'adhésion des communes de Montaimont et de Montgellafrey, les statuts sont modifiés en conséquence et adoptés à l'unanimité.

3-Employés territoriaux

Le conseil est informé que la commission paritaire a donné un avis défavorable au projet d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) pour manque de négociation, ce qui paraît erroné pour le président de la communauté de communes compte tenu du nombre de rencontres qui ont été organisées avec le personnel. A ce jour seule la filière administrative a signé l'accord d'ARTT. Pour la filière technique, les négociations achoppent sur l'astreinte du samedi en période hivernale. Le président signale qu'actuellement les salariés de cette filière qui sont amenés à travailler le dimanche en plus des astreintes, sont rémunérés en heures supplémentaires et récupèrent en repos, heure pour heure, leur temps de travail. Le président indique que c'est une phase d'expérimentation. Robert Bozon se retirant, l'accord d'ARTT est adopté avec 8 voix pour et deux absences (Michel Donda).

Le conseil prend ensuite connaissance d'une demande de M. Thierry Bozon, employé territorial à la communauté de communes, pour obtenir des horaires aménagés, et de la réponse qui lui a été faite : sa requête est accordée assortie d'une demande pour réfléchir à des dispositions alternatives afin d'assurer le service aux heures fixées par la communauté de communes.

4-Presbytère de Saint-Alban

Le conseil prend connaissance du projet de réhabilitation du presbytère de la commune de Saint-Alban qui comprendrait 3 gîtes, un appartement pour l'exploitant du commerce Le Triandou et un wc public. Ce projet rentre dans le cadre du budget M4 dont les fonds sont actuellement mobilisés par le

projet de gîte d'alpage dans la combe du Merlet. Projet de gîte que le président précise être expérimental et qu'il souhaite, en cas de réussite, dupliquer dans la combe du Tépey. Pour ce qui est du presbytère, une partie des travaux de réhabilitation concerne directement la commune de Saint-Alban (appartement du Triandou et wc public). Le conseil décide (unanimité) que ce projet sera étudié ultérieurement en fonction des remarques précédentes.

5-Divers

• Résidence de La Perrière. Le prix des appartements établi par l'expert, M. Albert, sont les suivants : appartement B001, 88420 euros ; appartement B003, 64 000 euros. Le conseil vote 1 000 euros pour une action publicitaire pour ces ventes.

• Suite au courrier par lequel il lui avait été demandé de reverser les excédents générés par la subvention d'exploitation pour la gestion du centre équestre 2002, l'association Saint-Col équitation a répondu que, sa dissolution n'étant pas à l'ordre du jour, elle n'avait pas à reverser ces excédents.

• Le conseil prend connaissance d'une lettre recommandée, avec accusé de réception, de M. Maurice Bouchet-Flochet relatant l'attitude de deux employés de la communauté de communes lors d'un travail à la salle des fêtes de Saint-Colomban. D'après les faits relatés, cette attitude semble contrevéner aux règles de la politesse et de la bienséance communément admises.

A l'issue de la réunion, M. Donda distribue à tous les conseillers représentant la commune de Saint-Colomban un courrier (daté du 11 juillet) explicitant les raisons de la non participation des conseillers municipaux de Saint-Alban au repas traditionnellement organisé pour le 14 juillet par la communauté de communes. A la lecture de ce courrier, M. Alfred Bozon se demande « s'il ne vaut pas mieux dans ce cas arrêter toute forme de coopération intercommunale ». Ce à quoi M. Donda répond « que lorsque on est marié pour l'argent, il est difficile de divorcer ». Un auditeur réplique à cette analyse que le district aurait pu être créé avec d'autres communes, et que Saint-Colomban a tenu à ce que Saint-Alban soit choisi.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 24 AOÛT 2002

Tous présents.

1-Chaufferie au bois

Suite à la présentation de l'étude de faisabilité par le bureau Setic concernant les différentes sources d'énergie pouvant être mises en place pour chauffer les bâtiments communaux, et aux précisions apportées par l'ASDER sur la technologie bois et les financements mobilisables dans le cadre du plan bois énergie et développement local, le conseil donne une suite favorable au projet de chaufferie bois et décide donc la mise en place d'une chaudière à bois déchiqueté pour alimenter un réseau de chaleur.

2-Lotissement de La Doata

Le conseil donne son accord pour la réalisation du lotissement communal à La Doata, comprenant 3 lots, sur le terrain situé section G (numéro 1594) qui représente une surface totale de 2 718 m². Le conseil décide le classement des équipements communs dans le domaine communal.

3-Communauté de communes

Par courrier recommandé en date du 25 juillet 2002, le président de la communauté de communes de la vallée du Glandon demande au conseil municipal de Saint-Alban de délibérer sur la proposition de modification de l'article 5 de la communauté de communes.

La nouvelle rédaction est la suivante. Article 5 : « Le bureau de la communauté de communes comprend un président, deux vice-présidents, assistés par trois autres délégués communautaires donnant ainsi un bureau de six représentants (trois de chaque commune) ». Le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette modification.

4-Subventions

En association avec l'association Vivre aux Villards, la chorale La Villarine a organisé, le samedi 22 juin une soirée musicale dans le cadre de la Fête de la Musique. Cette soirée a entraîné une dépense supplémentaire de 100 euros pour l'association La Villarine. Le conseil décide à l'unanimité

d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 euros à cette association. Par ailleurs, le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 euros à la Maison du tourisme pour l'organisation du feu d'artifice du 15 août. Cette subvention n'a pas vocation à être reconduite dans les années à venir.

5-Ecole du Premier-Villard

La municipalité avait organisé, le mardi 13 août, un après-midi portes ouvertes à l'école du Premier-Villard, dont la commune vient de retrouver l'usage après résiliation du bail de la Fondation du Prado. Cette visite avait pour but, notamment, de recueillir l'avis des habitants de la commune sur le devenir de l'école et du dortoir attenant. Après cette consultation, le conseil décide de créer un comité consultatif pour faire des propositions d'utilisation et d'aménagement de ces bâtiments dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école du Premier-Villard. Ce comité est composé de Armand Cartier-Lange, Annie Chaboud-Crouzaz, Michel Donda, Christian Roche (tous conseillers municipaux), Roger Darves, et Christian Texier. Il est placé sous la responsabilité de Christian Roche.

6-Microcentrale

Le chantier de la centrale du Bouchet a causé un certain nombre de dommages sur les terrains nécessaires au passage de la conduite d'aménée d'eau.

La Fhyt, société concessionnaire, doit remettre ces terrains en état à la fin du chantier. Dans ce but, une mission de suivi de chantier, effectuée par un spécialiste de la revégétalisation des terrains, est nécessaire. Le conseil mandate la Sem Agriculture Environnement (Chambéry) pour assister la commune dans le suivi de ce chantier (687,80 euros TTC).

7-Tarifs fiscaux

Conformément à la demande d'EDF, le conseil fixe à 153 euros le montant de la redevance annuelle due pour les ouvrages de distribution et de transport d'énergie électrique. Par ailleurs, le conseil fixe à 8 euros (limites autorisées : 3,8 et 38 euros) le droit annuel de licence sur les débits de boissons.

Lire la suite des comptes rendus de St-Alban page 17

GERLAND Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03

Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE

- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin



Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Étienne-de-Cuines

Robert RICHARD



JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ÉTIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS

Spécialité marjolaine - chocolats maisons

SAINT-ÉTIENNE-DE-CUINES

J.-L.
TABOURY

Tél. 04 79 59 48 59

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

ALP-SOL

Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol

5, rue des Alouettes
74000 Annecy

Tél. 04 50 57 12 05

BOUCHERIE DU MONT CUCHET
Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR

Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

● SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2002

Absent : Armand Cartier-Lange et Daniel Quézel-Ambrunaz (procurations).

1-Commerce communal

Le 1^{er} juin 2002 le conseil a approuvé le projet d'extension du commerce communal, pour un montant de 45 753 euros HT. A la suite de la consultation des services vétérinaires, il a été nécessaire de revoir le projet initial pour aménager la cuisine conformément aux normes actuelles d'hygiène et de sécurité, ce qui impose de modifier profondément les locaux contigus au bar (réserve du commerce et local du régisseur). D'autre part, il est opportun d'utiliser l'ancienne cave du presbytère, contiguë à la cuisine, comme réserve et cave pour l'épicerie et le restaurant. Ceci nécessite le percement du mur séparant le commerce de la cure, et l'aménagement de la cave. Le conseil adopte le nouveau projet proposé dont le coût s'élève à 84 904 euros HT. Par ailleurs, face à la disparition des commerces locaux, et notamment de ceux de première nécessité, la commune a créé en 1997 un commerce multiservices dont la gestion et l'exploitation ont été confiées à un partenaire privé, au moyen d'une convention de délégation de service public de type régie intéressée, étant précisé que dans ce type de contrat le risque d'exploitation est partagé entre la commune et le fermier. Suite aux travaux d'extension du commerce dans le but de mettre à la disposition de la population un service de restauration, la commune souhaite confier à nouveau l'exploitation du commerce multiservices à un professionnel. Mais la commune souhaite évoluer vers un contrat aux risques et périls du déléguataire au moyen d'un contrat d'affermage. Le conseil approuve ce principe de délégation.

2-APP

Le district a suscité en 2001 la création d'une Association foncière pastorale intercommunale (AFP), dite des quatre hameaux, dont la plus grande partie est située sur la commune de Saint-Alban. L'un des objectifs prioritaires de la municipalité de Saint-Alban est la lutte contre la déprise agricole et l'envahissement du territoire par les broussailles et les bois. Dans ce cadre, elle a engagé avec la communauté de communes un projet pluriannuel de débroussaillage pour lequel elle sollicite l'appui du conseil général de la Savoie. L'entretien des espaces débroussaillés est indispensable pour assurer la pérennité

des résultats, et la maîtrise foncière des terrains est donc nécessaire pour négocier leur usage avec les agriculteurs. Cette maîtrise peut s'obtenir dans de bonnes conditions en les plaçant sous le régime d'AFP. Le conseil décide la mise à l'étude de l'extension de l'AFP existante dans les secteurs situés sous le chef-lieu du village, et la mise à l'étude d'une AFP dans la partie nord de la commune, de la combe du Merlet au Premier-Villard.

3-Microcentrale

Dans sa séance du 24 août 2002, le conseil municipal a mandaté la Sem Agriculture-Environnement (Chambéry) pour assurer le suivi de chantier de la revégétalisation des terrains occupés par le chantier de la Fhyt, pour un montant de 687,80 euros TTC. La Fhyt a été sollicitée pour prendre à sa charge le cahier des charges de l'opération. En l'absence de réponse à ce jour, le conseil confie à la Sem la réalisation de ce cahier des charges, pour un montant de 2 250 euros TTC. Si la Fhyt accepte la prise en charge, la différence entre les deux prestations lui sera facturée.

4-Communauté de communes

Le conseil de la communauté est convoqué le vendredi 20 septembre pour délibérer sur un emprunt de 2 millions d'euros. Le bureau de la Communauté est convoqué le lundi 23 septembre sur l'ordre du jour suivant : TPU, débat d'orientation budgétaire. Le passage en TPU et le remboursement de cet emprunt priveront la communauté de communes d'une grande partie de ses possibilités d'investissement pour les années à venir, et la commune de Saint-Alban sera privée de toute possibilité de réalisation de plusieurs projets importants.

Dans ces conditions, et considérant que le débat d'orientation budgétaire doit logiquement précéder le vote de l'emprunt, et non avoir lieu trois jours après, le conseil mandate le maire pour engager avec le président de la communauté de commune une négociation de garanties (emprunt de 3 millions d'euros dont un pour Saint-Alban, reprise de l'emprunt par Saint-Colomban en cas de passage en TPU...), avant la réunion du Conseil de vendredi 20 septembre. En cas de désaccord, les délégués de Saint-Alban voteront contre l'emprunt de 2 millions d'euros.

5-Divers

Le conseil municipal adopte (8 pour) une motion pour exiger que le service public de l'électricité et du gaz continue à être assuré dans des conditions maximales de sécurité et de sûreté.

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 19 JUILLET 2002

Absents : Mme Bozon, Guy Emieux, Xavier Mugnier (procuration à René Mugnier), et Evelyne Rostaing-Troux. X. Mugnier a participé à la réunion avec retard.

1-Acquisition de terrains

• Suite aux travaux d'adduction d'eau potable réalisés à partir du réservoir des Roches pour alimenter le Syndicat intercommunal d'eau de moyenne Maurienne, des terrains ont été acquis directement par ce syndicat et d'autres l'ont été par la commune. Le conseil décide de régler, pour le compte de la commune, l'acquisition de ces terrains dont les actes ont été rédigés par la Société Edacère.

• Par délibération du 2 août 1991 le conseil municipal avait décidé l'acquisition de tous les terrains concernés par divers travaux dont l'implantation de la tourne paravalanche de Barral. Puis, le 17 août 1994, le conseil avait réactualisé le prix d'achat de ces terrains, initialement fixé à 4 francs le m². A ce jour, plusieurs actes n'ont pas été régularisés. Afin d'acquérir tous ces terrains restés en attente dans le cadre de travaux anciens effectués pour le compte de la commune (paravalanche de Barral, route des Croix, route de la bergerie, etc.), le conseil fixe à 0,76 euro (5 francs) le prix du m².

2-Echange de terrains

• Le conseil est informé de la demande de réaménagement de terrain formulée par M. Jean-Paul Martin-Cocher (parcelles numéros 1354 et 532 servant actuellement de parking devant son habitation, au Martinan) afin de favoriser l'accès au parking Jeannolin (parcelle numéro 1354). Le conseil accepte le déplacement latéral de la parcelle numéro 1355 sur la parcelle numéro 532, mais refuse de céder la partie de la voie publique située devant son habitation dans la mesure où la pose d'une barrière nuirait à la sécurité.

• Compte tenu de l'obligation d'acquérir l'emplacement de la gare de départ du téléski du mont Cuinat (Téchette) (100 m² environ) et l'emplacement de la gare de départ du téléski du

col de Bellard (300 m² environ), propriétés de M. et Mme Elie Martin-Cocher, compte tenu également

que le téléski du col de Bellard est implanté entièrement sur la parcelle numéro 558, section Y, appartenant également en totalité à M. et Mme Martin-Cocher, et compte tenu enfin des accords signés (mais non appliqués) entre M. Maurice Bozon et M. et Mme Martin-Cocher (22 janvier 1999, relatifs à du transport de matériaux, à l'adduction d'eau, etc.), le conseil décide, en contrepartie de ces acquisitions de terrains et des nuisances créées par ce chantier, et pour solde de tout compte, de céder à M. et Mme Martin-Cocher la partie paturable de la parcelle communale numéro 560, section Y (lieu-dit Les Balmes) dont la superficie sera estimée ultérieurement par les services de la Chambre d'agriculture.

3-Travaux

Le conseil entérine les choix faits par la commission communale d'ouverture des plis (26 juin 2002) concernant les travaux d'AEP et de réseaux d'eaux pluviales du hameau de La Pierre (Entreprise Laurent, pour un montant de 23 202,28 euros HT), et concernant des travaux d'assainissement aux hameaux de Lachenal et du Bessay (Entreprise Raymond TP, pour 19 626,50 euros HT).

4-Boulangerie

Le conseil est informé du courrier de M. Dhondt, gérant de la Sarl Le Puy Gris (boulangerie-épicerie communale) qui fait part de sa décision d'arrêter son activité le 25 août 2002. Le conseil décide de lancer un appel d'offres pour trouver un boulanger pâtissier (un couple de préférence). Sur ce sujet, le conseil est également informé de la lettre de M. Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban (16 juillet 2002), qui propose qu'une collaboration fonctionne entre Le Triandou (commerce de Saint-Alban) et la boulangerie-épicerie de Saint-Colomban. M. Frédéric Dhondt demande ensuite la parole pour expliquer sa décision. Il indique qu'il a fait visiter les locaux à d'éventuels repreneurs. Il suggère que la commune prenne éventuellement à sa charge l'achat d'une machine à fermentation.

5-Divers

• EDF. Le conseil fixe à 153 euros la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'énergie électrique.

• Droits fiscaux. Le conseil fixe

à 8 euros le droit de licence sur les débits de boissons, et à 16 euros l'impôt sur les spectacles de 5^e catégorie.

• Pêche. En attente d'informations complémentaires, le conseil repousse la décision d'établir une convention, réglant les droits de pêche à la ligne sur l'ensemble des ruisseaux et lacs communaux, entre la commune et le président de l'Amicale des pêcheurs de l'Arc.

• Halte-garderie. Le conseil accepte l'adhésion de la commune de Saint-François Longchamp au Syndicat intercommunal de la halte-garderie-crèche du canton de La Chambre, et approuve, en conséquence, les statuts modifiés.

• Ecole. La caisse des écoles n'ayant procédé à aucune opération comptable depuis trois ans, le conseil la dissout conformément aux textes en vigueur.

• Indemnités. Le conseil décide d'appliquer les nouveaux taux de revalorisation des indemnités mensuelles des adjoints à compter du 1^{er} mars 2002 (235,09 euros soit 1 542,09 francs).

• Aire de loisirs. Les travaux sont en cours et l'aire sera prête dans le courant de l'été

• Table de communion. Le conseil prend connaissance d'une lettre de M^{es} Martine Ferroud et Ginette Paret (association Patrimoine et culture) à propos d'une table de communion. Une solution satisfaisant tout le monde a été trouvée : la table de communion serait amovible, donc ouverte si besoin est, et placée à sa place habituelle le reste du temps.

En fin de réunion, M. Alfred Bozon, président des anciens combattants, demande que la commune se renseigne auprès de la préfecture de Savoie pour savoir « au juste, si M. Gaston Mollaret, né en 1934, est mort pour la France en 1956 en Tunisie ». [NDLR : Cette intervention fait suite à l'inscription de Gaston Mollaret sur le mémorial érigé à Aix-les-Bains en mémoire des 153 Savoyards morts pour la France en Afrique du Nord, alors qu'il ne figure pas sur le monument aux morts de Saint-Colomban. Ce mémorial a été inauguré le 6 juillet dernier en présence de plusieurs délégations d'anciens combattants, et notamment d'une délégation des Villards.]

JEAN PERCEVAUX

Electricité Générale

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone : 04 79 56 22 14

J.C. RAPELLI
TRAITEUR

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 40 65

**CLUB HIPPIQUE
DES ETANGS**

70, La Drosière
38140 Beaucroissant
Tél. 04 76 91 52 33

**PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS**

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

Ets ARLAUD
Station service ELF - Automat 24h/24
RENAULT Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

Avec le mois d'août...

Avec le mois d'août vient la cueillette des chanterelles, également appelées girolles : ces petits champignons couleur or (l'or jaune de Saint-Colomban) au chapeau en forme de dôme ou d'entonnoir, et aux dessous faits de délicates lamelles. Sa recherche donne lieu à une formidable chasse aux trésors.

Le promeneur part le cœur battant, la tête pleine de l'odeur, de la vue, du touché de cette petite merveille : ses sens sont en éveil. Sa découverte n'en est pourtant rien assurée, parfois Dame Nature est capricieuse. Le promeneur se munit d'un bâton. Celui-ci aura de multiples usages : pour s'aider à marcher, pour écarter les touffes d'herbe qui pourraient cacher d'éventuelles chanterelles, ou encore se protéger d'un potentiel danger. Les bois de la vallée regorgent de sangliers et, parfois, une rencontre fortuite se produit, ne sachant plus qui du promeneur ou du sanglier est le plus effrayé !

La chanterelle aime l'humidité. Il faut donc aller à sa rencontre après une bonne nuit d'averses, partir au petit matin quand les hameaux sont encore endormis, quand la brume s'accroche encore aux flancs des montagnes, et que le soleil n'est pas encore sûr de percer. Quand les gouttes de pluie n'ont pas encore séché et qu'elles mouillent le cuir

des chaussures de montagne. Le cœur bat la chamade : la chanterelle sera-t-elle au rendez-vous ? le promeneur va-t-il être à la hauteur ? va-t-il la reconnaître ? car nombreux de champignons habitent nos montagnes.

Et puis soudain, elle est là ! l'œil ne se trompe pas. Le chapeau, la collerette, la couleur inimitable, les lamelles : c'est bien elle.

Le cœur chavire, les yeux pétillent et, excités, enregistrent déjà le potentiel de la découverte, cherchant tout alentour ses semblables.

Sur les lèvres s'esquisse un sourire : le promeneur ne reviendra pas les mains vides, un festin est en préparation. Les mains, justement, entrent en action : elles écartent délicatement l'habit de mousse ou de tendres tiges d'herbe, dont était parée la chanterelle, pour la mettre à nu et révéler sa beauté. Il ne reste maintenant plus qu'à la cueillir d'un coup délicat mais ferme. Mais déjà l'œil a repris sa quête et s'en va vagabonder ailleurs.

Petit à petit, le sac se fait plus lourd et pour cette fois la cueillette est suffisante : il y en aura assez pour une omelette, une tarte aux chanterelles, ou encore de quoi accompagner un rôti de porc et une matouille !

Murielle Loek

CHASSE

Premiers tableaux de chasse

A Saint-Colomban, le plan de chasse 2002-2003 comprend 52 chamois, 26 chevreuils, 9 cerfs, 15 coqs de bruyère, 20 lièvres variable et 5 lièvres commun.

Le 22 septembre, 18 chamois avaient été prélevés par les équipes de Marcel Bozon-Vialle (2), Jacques Bellot-Mauroz (2), Jean-Paul Murdin, Bernard Bozon-Vialle, Henri Girard, Patrice Rostaing-Troux, Guy Emieux, Laurent Martin-Cocher, Maurice Girard, Cédric Emieux, Philippe Martin-Cocher, Francis Vanini, Norbert Combet, Patrick Rostaing-Troux, Gilbert Emieux, et Léon Blachon.

Pour les chevreuils, il a eu 12 prélevements par les équipes de J.-P. Murdin, Bernard Bozon-Vialle, Henri Girard, Patrice Rostaing-Troux (2), Guy Emieux (2), Thierry Bozon, André Bitz, Alain Bouchet-Flochet, Philippe Martin-Cocher, et Francis Vanini. Enfin François Bitz a tué un lièvre (commun).

A noter, pour les chamois, que sur les 8 jeunes prélevés (chamois de un an et

demis) il y avait 7 femelles et seulement 1 mâle. Enfin, il n'y a plus de prélèvement autorisé sur les secteurs du Sapey et de la réserve.

À Saint-Alban, le plan de chasse comprend 39 chamois, 22 chevreuils, et 5 cerfs. Au 17 septembre, 11 chamois ont été tués dont 3 très beaux trophées par Jean-Pierre Vidal (une femelle de 12 ans), l'équipe d'Armand Frasson-Gorret (une de 15 ans) et Jacques Boissonnet (une de 14 ans). Deux chevreuils ont été prélevés par Denis Jamin et Armand Cartier-Lange, et un cerf par Michel Pattus qui possède une carte « étranger » et qui est un ancien champion de France de ball-trap.

Cette année, l'ouverture anticipée de la chasse aux sangliers était autorisée sur le territoire de la commune de Saint-Colomban, le 24 août et le 1^{er} et le 2 septembre. Huit sangliers ont été tués par l'équipe Nicolas Rostaing-Troux, Sébastien Sornet, Guillaume Martin-

Cocher (5, dans la combe de Bellard), par Patrice Rostaing-Troux (combe des Roches), par Nicolas Routen (Martinan, en contre-bas du poney club), et par Fabrice Bozon-Vialle (combe du Tépey). Depuis, 2 ont été tués par Cédric Emieux et Patrice Rostaing-Troux (ce dernier prélevé dans la combe du Tépey, faisait plus de 100 kg !). À Saint-Alban, 2 sangliers ont été tués par les équipes d'Albert Cartier et Claude Darves-Blanc.

Norbert Combet et Henri Girard

• **Coqs.** Seize personnes, dont 6 membres du Club des épagnuels bretons, 7 chasseurs et 3 sympathisants, ont participé, le 23 août, au comptage des coqs sur la commune de Saint-Colomban. Cette année 7 secteurs ont été prospectés contre 9 l'an passé. Globalement, on a dénombré 6 coqs (contre 18 l'an dernier), 15 poules (22), 34 jeunes (25), et 11 nichées (7). Soit un total de 55 oiseaux (65). Rapportés aux nombres de sites, ces résultats montrent une diminution des coqs, une stagnation du nombre de poules, et deux fois plus de jeunes. Cependant, l'on ne compte que 3,1 jeunes par nichée contre 3,6 l'an passé. À noter une nette augmentation du nombre des nichées sur le versant rive gauche du Tépey (1 nichée en 2001 contre 3 en 2002), dans la combe de Bellard (3 nichées en 2001 contre 6 en 2002), et en Fremezan (0 nichée en 2001 contre 2 en 2002). Par contre, il est à remarquer l'absence d'oiseaux en 2002 sur le secteur du Sapey alors qu'en 2001, 5 oiseaux avaient été comptés. Au total, la population des coqs reste une population fragile à protéger. - (N. C.)

NAISSANCES

te-fille de Roger (†) et Denise Favre-Bonté (Lachal).

• Le 13 août 2002 à Chambéry, de Benoît, fils de Alain Emieux et Josette Quézel-Mouchet, et petit-fils de Pierre et Félicie Quézel-Mouchet (Frêne) et René et Eliane Emieux (Lachenal).

• Le 17 août 2002 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Lyse, fille de Marc Cartier-Lange et Marie-Dominique Rostaing-Tayard, et petite-fille de Adrien (†) et Gilberte Cartier-Lange, et de Firmin et Ida Rostaing-Tayard (Comberousse).

• Le 23 août à La Tronche, de Yoann, fils de Andy Rostolan (Martinan) et Sophie Favre-Bonté (La Pierre).

• Le 30 août 2002 à Pont-de-Beauvoisin, de Clément, fils de Xavier Bergère et Sandrine Jamen, et arrière-petit-fils de M. et Mme Lucien Jamen (Lachal).

MARIAGES

• Le 15 juin à Villeurbanne, de Audrey Jamen (Lachal) et Samy Bouali. Audrey est la petite-fille de M. et Mme Lucien Jamen (Lachal).

• Le 13 juillet 2002 à Saint-Jean-d'Arves, de Carole Favre-Alliance et Eric Sibué. Carole est la fille de M. et Mme Jack Favre-Alliance, et la petite-fille de M. Joseph (†) et Mme Lucienne Favre-Alliance (Martinan).

• Le 31 août 2002 à Saint-Colomban-des-Villards, de Catherine Silvestre et Eric Tardy (La Pierre).

• Le 28 septembre 2002 à Megève, de Sarah Martin-Garin et Pascal Blanchet. Sarah est la fille de M. et Mme Thierry Martin-Garin (Lachenal).

DÉCÈS

• De Mme Irénée Alpe (Premier-Villard), le 24 mai 2002 à La Tronche (79 ans).

• De Mme Marie-Philomène Cartier-Batteson née Mollaret (Le Pont, Premier-Villard), le 28 juin 2002 à Montmélian (96 ans).

• De Mme Yvette Louise Paret, le 1^{er} juillet 2002 à Paris (79 ans). Elle était la petite-fille de Jacques Paret (Nantchenu).

• De Mme Adrienne Trèves née Savoie, le 20 juillet 2002 à Modane (84 ans). Mme Trèves était la mère de Mme Marie-Louise Darves-Blanc (Eglise).

• De Mme Marie Lanthelme-Tournier née Perruchietti (Chef-Lieu), le 6 septembre 2002 à Grenoble (86 ans).

PRÉCISIONS

• Mme Gaston Bozon-Vialle et ses enfants nous demandent d'indiquer que l'article « Ceux de Rawa-Ruska » (Le Petit Villarin numéro 120, juin 2002) a été publié sans leur accord. Précisons que cet article reprenait des informations disponibles sur le site Internet de l'association Ceux de Rawa-Ruska ou communiquées par des membres de cette association. Enfin, M. Gaston Bozon-Vialle a été conseiller municipal de 1959 (et non 1965 comme nous l'avons indiqué par inadvertance dans cet article) à 1971.

RECTIFICATIONS

• Dans l'avis de mariage de Sylvie Vial et Thierry Frasse-Sombet (Le Petit Villarin numéro 120, juin 2002), nous avons omis de préciser que Thierry Frasse-Sombet était le fils de Adrien Frasse-Sombet (†).

• Séverine Poënsin-Caillaat n'est pas l'arrière-petite-fille mais la petite-fille de Emmanuel (†) et Rosalie (†) Favre-Mot, comme publié par erreur dans l'avis de mariage de Séverine et Alban Duron (Le Petit Villarin numéro 120, juin 2002).

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle - N° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 - N° ISSN : 1140-5473 - Siège : mairie - 73130 Saint-Colomban-des-Villards - Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz - Comité de rédaction : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz - Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz - 316, Bd. Chave - 13005 Marseille - Tél. : 04-91-49-29-61 - Comptabilité et administration : E. Tronel-Peyroz - 21, rue Albert Dubout - 34130 Mauguio - Tél. : 04-67-29-45-43 - CCP Le Petit Villarin n° 1357-38 M Montpellier - Maquette : F. Duval - Tél. : 04-67-64-54-53 - Imprimerie : JF impression - Saint-Jean-de-Védas - Tél. : 04-67-27-34-11 - Abonnement annuel : 8,50 €.